



OVINS - CAPRINS



# Secteur Ovin

Plan de développement stratégique  
2019 – 2029



SERVICES OPÉRATIONNELS  
du COLLÈGE des  
PRODUCTEURS

# Sommaire

<b>0. Préambule</b>	<b>5</b>
<b>1. Pourquoi développer la filière en Wallonie ?</b>	<b>5</b>
<b>2. Etat des lieux de la filière</b>	<b>6</b>
<b>2.1. Chiffres clefs</b>	<b>6</b>
<b>2.2. Etat de la Production</b>	<b>8</b>

☞ Une production agricole en pleine structuration (+ 4.9 % par an d'éleveurs professionnels entre 2018 et 2020), aux éleveurs particulièrement jeunes et souvent pluriactifs, généralement conduite à titre d'activité complémentaire. Très peu de Wallons vivent du mouton. Cette dynamique d'installation doit être poursuivie et soutenue à travers la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation globale à l'ovine, ainsi qu'à travers la connaissance des atouts de l'ovine en tant que spéculation agricole écologiquement intensive (connaissance technico-économique, potentiel en diversification, etc.).

## La saisonnalité

☞ Une offre en viande multiple, saisonnière et hétérogène, couplée à une image non construite, conduisant à une faible adéquation entre l'offre locale et la demande, alors même que l'offre importée répond à la demande. La rencontre entre l'offre et la demande sera améliorée à travers l'encadrement technique, l'augmentation de la taille des cheptels et la structuration des outils d'abattage et de logistique...

## Le prix

☞ Le prix à la production est inférieur au prix de revient, tout canal d'écoulement confondu. Le colis de viande ne conduit pas nécessairement à un prix à la production plus élevé. Au-delà du prix à la production, le revenu de l'éleveur est fortement influencé par son niveau de technicité. Le revenu de l'éleveur pourra donc être favorisé à travers un soutien spécifique, e.a. via la PAC, la formation professionnelle et l'encadrement. Par ailleurs, un encadrement technico-économique optimal demande une meilleure connaissance des données technico-économiques à l'échelon régional.

## Le bio

☞ Un bio « de qualité bouchère » avant plus de bio. Cet objectif est réalisé entre autres grâce à l'évolution technique des éleveurs via une Organisation de Producteurs spécifique au bio et de l'encadrement générique. Au vu des convergences techniques et de la similitude de la problématique avec la production conventionnelle, la réponse aux besoins peut être réalisée en fonction des thèmes de manière conjointe.

## Les productions et spéculations autres que la viande

☞ La gestion des espaces par l'ovine est une spéculation bien présente en Wallonie. Toutefois, cette spéculation est différente de la spéculation ovine viande et le produit viande qui en est issu. Elle répond peu aux exigences qualitatives de la demande. Le développement de l'offre ovine doit avant tout passer par la spéculation ovine viande et non par la gestion des espaces verts.

☞ Le taux d'auto-provisionnement en lait de brebis est très faible. Mais un développement se marque avec une croissance de 75% des ovins laitiers et de 90% du nombre d'éleveurs entre 2015 et 2020. Le développement de la spéculation passe donc, à ce stade, par l'appui sur les actions visant à développer la spéculation ovine viande.

☞ Bien que la laine devrait être reconnue comme un produit agricole et non comme un déchet, la laine n'est pas, dans le contexte actuel du secteur ovine en Wallonie, un axe de développement de celui-ci. La définition de la laine comme déchet doit évoluer pour permettre de nouvelles voies de valorisation de celle-ci par les éleveurs.

☞ L'éleveur wallon professionnel importe régulièrement de la génétique, par défaut.

## Vers une Organisation de Producteurs



☞ Une Organisation de Producteurs est mise en place en Wallonie pour les agneaux viandeux sous le label Agriculture Biologique. Une réflexion est nécessaire sur l'intérêt de la reconnaissance officiel en Organisation de Producteurs.

## 2.3. Etat de la transformation

19

### L'abattage

☞ L'abattage se fait majoritairement hors des sites wallons, sans un retour identifié systématique de ces flux. Bien qu'il y ait une amélioration de la situation, l'outil wallon souffre encore d'un coût d'abattage élevé et parfois d'un manque de qualité, e.a. à cause des faibles volumes abattus. Concernant la proximité, le frein actuel est davantage lié au nombre d'animaux par transport qu'au manque de sites d'abattage. Une chaîne dédiée devrait permettre une diminution des coûts d'abattages, suivis d'une augmentation de la qualité générale de celui-ci. La concentration de certains abattages dans quelques outils peut amener des saturations.

### L'abattage Halal

☞ Le marché musulman étant un créneau complémentaire à ne pas négliger, mais aujourd'hui menacé, le secteur doit concilier les attentes de la communauté musulmane, du politique et de la société.

### La découpe

☞ L'ovin doit entièrement être valorisé localement, mettant le secteur en position de faiblesse par rapport à l'import de morceaux nobles. L'avant de la carcasse pourrait être mieux valorisé à travers la transformation, les outils étant existants, mais la transformation étant aujourd'hui limitée.

### La conservation

☞ La viande ovine locale présente un atout de fraîcheur par rapport à l'offre importée. Les atouts de la production wallonne doivent être connus à travers des actions de promotion.

## 2.4. Etat de la commercialisation et de la consommation

25

### La viande ovine importée

☞ La Belgique est dans les pays de l'UE avec le plus faible taux d'auto-suffisant en viande ovine (21 % en 2021), d'où l'importance de soutenir et favoriser la dynamique d'installation.

☞ Bien que gage de qualité, la production ovine locale n'est pas concurrentielle par rapport à celle importée en terme de coûts de production. Elle nécessite donc un soutien spécifique ainsi que la recherche de l'optimum économique au sein de chaque élevage, à travers des moyens en formation et en encadrement.

### La viande ovine locale

☞ Le marché local est aujourd'hui quelque peu structuré sous forme de filières, conduisant à des volumes de production peu dirigés vers la distribution locale. Une augmentation de l'homogénéité et de la répartition temporelle de la production favorisera l'accès à la distribution locale.

☞ La production locale doit être davantage et prioritairement distribuée au niveau de la boucherie indépendante, présente ou non dans un GMS. Les freins majeurs actuels à cette distribution sont l'approvisionnement ainsi que l'absence de marketing, ne permettant pas de diriger le consommateur vers l'offre locale. L'encadrement technique en ferme pourra travailler à lever ces deux freins, en parallèle avec le développement d'une politique de promotion ciblée.

### Le Belge et la viande ovine

☞ Le consommateur belge a une perception tronquée du produit ovine. Des actions de promotion ciblées et le développement d'un marketing de filière permettront de rapprocher la perception de la réalité.

## 2.5. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière

29

Promotion - APAQ-w

Recherche – Université de Namur, ULg et CRAw



Encadrement – Awé et Collège des Producteurs

Formation – Awé, ARSIA, Université de Namur et Collège des Producteurs

▣ **La production ovine est aujourd’hui entourée d’un budget de promotion très restreint même si en croissance, d’une quasi-absence de recherche appliquée, d’un manque globale d’expertise, d’un taux d’encadrement relativement limité et d’une offre en formation professionnelle perfectible. À ce jour, la contribution des acteurs publics au développement du secteur et à l’organisation de la filière est insuffisant.**

<b>2.6. Initiatives inspirantes</b>	<b>32</b>
<b>2.7. Synthèse des flux de la filière</b>	<b>35</b>
<b>2.8. Chaînes de valeur</b>	<b>36</b>
<b>3. Analyse SWOT</b>	<b>36</b>
<b>4. CHANGEMENT ATTENDU A L’HORIZON 2029</b>	<b>38</b>

**« Tripler la proportion de produits ovins wallons (identifiés) disponibles sur le marché local (belge, wallon et bruxellois) et prioritairement disponible en boucherie indépendante - soit viser un taux d'autoapprovisionnement de 35 % en viande ovine et de 20 % en lait de brebis -, tout en garantissant un revenu rémunérateur et des conditions de travail (socialement) favorables à l'éleveur wallon »**

- +200 % éleveurs ovins professionnels – soit  $\approx$  30 nouveaux installés annuellement - (soit maintien de la dynamique d'installation observée entre 2010 et 2015)
- +30 % de la taille moyenne du cheptel ovin professionnel – soit une taille moyenne de cheptel de 115 brebis - (soit dynamique de progression inférieure à celle observée entre 2010 et 2015)
- 55 % des ovins wallons abattus en Wallonie (contre 20 % en 2015), soit  $\approx$  80.000 ovins wallons abattus annuellement en Wallonie
- 50 % de la production issue des troupeaux professionnels distribuée en boucheries indépendantes

<b>5. PLAN D’ACTION</b>	<b>41</b>
<b>5.1. Action 1 - Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière</b>	<b>42</b>
<b>5.2. Action 2 - Favoriser l’installation par la formation professionnelle, l’enseignement et la sensibilisation</b>	<b>45</b>
<b>5.3. Action 3 - Soutenir la production ovine à travers du premier et du second pilier de la Politique Agricole Commune et les autres évolutions réglementaires</b>	<b>49</b>
<b>5.4. Action 4 - Promouvoir la diversification ovine en complément aux grandes cultures et à l’élevage bovin</b>	<b>51</b>
<b>5.5. Action 5 - Assurer la disponibilité d’un encadrement technique des producteurs pour améliorer les performances technico-économiques</b>	<b>53</b>
<b>5.6. Action 6 - Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »</b>	<b>56</b>
<b>5.7. Action 7 - Soutenir la croissance de l’offre en l’organisant et en la liant à la demande au travers d’un groupement de Producteurs</b>	<b>57</b>
<b>5.8. Action 8 - Donner une reconnaissance officielle aux filières qui le demande (Local, Prix juste)</b>	<b>59</b>
<b>5.9. Action 9 - Faciliter le lien entre l’offre et la demande au travers de promotions ciblées</b>	<b>60</b>
<b>5.10. Action 10 – Maintenir et améliorer l’aval de la filière au travers d’investissements humains et mécaniques</b>	<b>63</b>
<b>5.11. Action 11 – Gestion de l’arrivée du loup et de sa cohabitation avec l’élevage ovin.</b>	<b>64</b>





# 0. PRÉAMBULE

Les secteurs ovins et caprins sont généralement considérés comme un seul et même secteur, que ce soit au niveau législatif, encadrement technique, etc... Pourtant, ces deux espèces de ruminants partagent peu de points communs, exceptions faites de leur taille ou de la production laitière dans le cadre de la filière ovin lait.

Ce Plan de Développement Stratégique ne porte donc que sur le secteur ovin, les caractéristiques et les problématiques des ovins et des caprins étant en majorité non-communes.

## 1. POURQUOI DEVELOPPER LA FILIERE EN WALLONIE ?

Le mouton est loin d'être une tradition en Wallonie. Pourtant, la production tend à se développer depuis la dernière décennie. La Wallonie présente en effet un des plus faibles taux d'auto-approvisionnement européen en viande ovine, ce qui laisse entrevoir de sérieuses marges de développement qui séduisent les jeunes producteurs wallons (1/5 des éleveurs ovins ont moins de 45 ans).

Au niveau de l'Europe, en suite au Forum sur l'avenir du secteur européen de la viande ovine, une feuille de route pour la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de viande dans le secteur ovin a été adoptée par le Conseil agricole du 23 janvier 2017. Elle formule deux recommandations prioritaires : 1/ un fort soutien aux producteurs par le biais des paiements directs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) et 2/ la reconnaissance du rôle clé de l'élevage ovin dans la protection de l'environnement, en envisageant un nouveau paiement environnemental.

Toujours au niveau de l'Europe, le Parlement a adopté ce 3 mai 2018 une Résolution sur la situation actuelle et les perspectives pour l'élevage ovin et caprin dans l'Union (2017/2117(INI)). Cette Résolution reprend différentes recommandations, en parallèle et en complément de celles rédigées par le Forum, entre autres en faveur du développement de l'élevage ovin sur le territoire européen. Ces recommandations portent sur la promotion et l'innovation, sur les bonnes pratiques, sur l'amélioration des marchés, sur le Brexit et les accords commerciaux dans ce cadre, sur les aspects sanitaires, sur les prédateurs, sur les abattoirs, sur la formation, ainsi qu'en faveur d'un meilleur soutien au secteur.

Au-delà de la **production de viande qui constitue la majorité de l'économie de la filière ovine wallonne**, l'existence d'une demande pour le lait de brebis ainsi que pour la gestion des espaces verts (réserves naturelles, écopâturage) est à souligner. Les axes de développement de la filière ovin viande proposés par le Plan Stratégique soutiennent également le développement de la filière ovine laitière, que ce soit indirectement ou directement puisque la filière ovine laitière découle d'une spéculation majoritairement mixte (production de viande et de lait). Une quatrième filière émane de la production ovine : la filière laine ; toutefois, étant donné l'impact actuel et potentiel de l'économie de cette filière pour le secteur primaire, elle ne constitue pas un axe de développement pour le secteur ovin wallon.

La production ovine wallonne représente un potentiel d'agriculture écologiquement intensive en regard de :

- La complémentarité avec les productions de grandes cultures (valorisation de ressources fourragères inexploitées, cultures dérobées) et apports agronomiques (fertilisation, qualité du sol) et bovine (valorisation des refus, réduction du parasitisme gastro-intestinal et production de davantage d'UGB à l'hectare). Ces complémentarités permettent d'accroître les performances économiques, environnementales et sociales des systèmes agricoles impliqués. Au niveau social, au-delà du



développement de relations entre différentes catégories d'agriculteurs, pointons l'atout du travail saisonnier modulable permis par certains systèmes ovins.

- Son potentiel de réduction de l'usage de produits phytosanitaires ou de la mécanisation par la destruction animale (pâturage des cultures dérobées, écopâturage, entretien des réserves naturelles).

Enfin, à l'heure où la population agricole est en forte décroissance, la spéculation ovine offre un potentiel de connexion du « hors-cadre familial » au monde de l'élevage. Ainsi, nombre d'éleveurs sont professionnellement pluriactifs, un profil leur permettant d'apporter des compétences externes au secteur ovin ainsi qu'une certaine ouverture d'esprit sur la société non-agricole.

Malgré tous ces potentiels, il s'agit à l'heure actuelle d'une filière non structurée dont le marché répond principalement à la loi de l'œuf et de la poule : « trop peu d'agneaux donc trop peu d'organisation structurelle de filière et trop peu d'organisation structurelle de filière donc trop peu d'agneaux ». Et le maintien voire le renforcement du développement de la spéculation ovine nécessite d'être accompagné de perspectives de marché.

Il est également à noter que pour professionnaliser le secteur, il est important de bien distinguer les approches pour les 3 filières ovines qui ont chacune leurs spécificités propres : i) viande, ii) lait et iii) gestion des espaces. En effet, il n'est pas évident de répondre à la demande de la filière viande avec la viande produite par les filières lait et gestion des espaces. Également, le développement de la filière viande demande de ne pas considérer distinctement la production conventionnelle de la production biologique.

L'engouement et les opportunités actuelles sont autant d'éléments qui doivent permettre de **transformer les contraintes actuelles en de nouvelles opportunités** pour les producteurs wallons dans le cadre d'une activité qui peut être rémunératrice pour l'ensemble des acteurs de la filière (production, transformation et distribution). Le présent plan propose donc une vision globale de développement du secteur afin de canaliser les initiatives privées et les soutiens publics vers les priorités de la filière, notamment en regard d'un accès durable au marché.

## 2. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE

### 2.1. Chiffres clefs

En préambule, il est important de préciser qu'il y a peu de données disponibles pour la filière ovine à l'échelle de la Wallonie (données Sanitel, données d'abattage). À l'échelle de la Belgique, quelques données relatives au marché extérieur et à la consommation intérieure sont également disponibles. Les acteurs de la commercialisation ne publient pas de statistiques officielles sur la filière. Nombre des chiffres présentés dans ce document sont donc à considérer comme des estimations.

- Nombre de producteurs en Wallonie (2020) : **541** producteurs professionnels (5083 hobbyistes)
- Taille moyenne du cheptel ovin professionnel (2020) : 92 brebis (de 30 à 1050 femelles)
- Travail d'astreinte en élevage ovin viande :
  - 5,9 h/ brebis/ an pour un cheptel de moins de 350 brebis
  - 3,4 h/ brebis/ an pour un cheptel de plus de 550 brebis



- Taille de cheptel estimée comme nécessaire pour dégager un revenu en spéculation ovine viandeuse – production d’agneaux de bergerie en système dessaisonné : 485<sup>1</sup> femelles d’élevage. Cela permet de produire 11 931 kg de carcasse soit 19,4 kg/carcasse avec 615 agneaux vendu.
- Sur base d’une astreinte travail évaluée entre 4 à 6 heures/ brebis/ an pour ce type de production, 665 brebis correspondent à 7h30 à 11h de travail/ jour
- Races courantes en Wallonie : Ardennais Roux, Ile-de-France, Romane, Mouton Vendéen, Texel français, Suffolk, Mouton Charollais, Lacaune, ... Le mouton « à viande » est souvent issu d’un croisement entre races. Le mouton laitier est majoritairement de race Lacaune. Le mouton en charge de la gestion des espaces verts est le plus souvent de race Ardennais Roux. L’Awé comprend 14 Commissions Raciales, dont certaines races n’étant détenues qu’à titre d’hobby et d’autres races courantes de production ne faisant pas l’objet d’une Commission Raciale (comme la Romane).
- Capacité de production annuelle d’une brebis :  $\approx$  24 kg de carcasse d’agneaux (renouvellement du cheptel déduit),  $\approx$  2,2 kg de laine et  $\approx$  250 litres de lait.
- 1 agneau  $\approx$  19 kg de viande pour  $\approx$  40 kg de poids vif.
- Taux d’**auto-approvisionnement** 2021 de la Belgique en viande ovine : **21 %** (source : Statbel), pour un taux d’auto-approvisionnement européen de 85 %.
- Taux d’auto-approvisionnement en lait de brebis pour la Wallonie : estimé inférieur à 10 %.
- La consommation moyenne en viande ovine en Belgique (2021) : estimée à **1,0 kg carcasse/an/personne**. Cette consommation est en nette régression en 2021 (-0.4 kg carc. /pers. en 2021) après 3 années d’oscillation autour de 1.4 kg carc. /personne.
- La dépense moyenne en viande ovine en Belgique (2021) : 12 €/an/personne.
- **Prix de revient** estimé au niveau de la production wallonne en agriculture conventionnelle <sup>2</sup>: **entre 6,6 et 10,7 €/ kg carcasse agneau** (rémunération de l’éleveur incluse) ; alors que l’offre importée majoritaire propose de l’agneau rendu dès  $\approx$  4 €/ kg (en fonction de la saison et de l’origine...). Ces prix ont évolué très vite en 2022. Mais le manque de recul par rapport aux données et la diversité des situations rencontrées n’ont pas permis d’établir de nouveaux calculs probants.
- Il n’y a pas de prix de marché pour la viande ovine en Wallonie. Cependant, la mise en place d’un observatoire des filières agricoles par le collège des producteurs permet d’avoir de nombreux retours de terrain. Le prix moyen payé à l’éleveur se situe entre **6,2 euros à 7,2 euros** par kilo de carcasse, hors agriculture biologique. En agriculture biologique, le prix moyen se situe entre 7,1 et 8 euros par kilo de carcasse.
- Estimation de la production d’agneaux en Wallonie (cheptels  $\geq$  30 femelles d’élevage), sur base d’une productivité numérique de 1,30<sup>3</sup>, d’un taux de réforme de 15 %, d’un poids moyen de carcasse de 19 kg pour un agneau et de 35 kg pour un ovin de réforme : 1 230 T carcasse agneau et 261 T carcasse réforme
- **28 %** des ovins wallons sont abattus en Wallonie<sup>4</sup>, soit environ 20 000 ovins wallon abattus en Wallonie en 2021. Le nombre total d’ovins abattu en Wallonie est de 47 632 en 2021. Mais des mouvements de flux de la Flandre vers la Wallonie, notamment à l’abattoir communal d’Ath, ont eu lieu suite aux différentes législations évoluant à des rythmes différents entre les Régions.

<sup>1</sup> Source : Référentiel Inosys français 2019 ovins grande culture, agneaux de bergerie

<sup>2</sup> Simulations SoCoPro – Awé 2016

<sup>3</sup> Résultats zootechniques du CETA ovin en 2017 font référence à 1.13 agneau commercialisé par brebis en 2017

<sup>4</sup> Estimation sur base des effectifs de brebis des cheptels de plus de 10 brebis





## 2.2. Etat de la Production

60 % du cheptel wallon a une vocation de production agricole professionnelle. La majorité du cheptel ovin wallon est, en effet détenu par les 9,5 % d'éleveurs professionnels (ayant un cheptel de 30 brebis et plus) soit, en 2020, quelque **541 éleveurs qui détiennent** au total **49 800 brebis**. Il est à noter que tout de même qu'un tiers des effectifs ovins wallons est dédié à l'élevage à titre de hobby.

Taille d'exploit. (en nbre de brebis >6mois)		2015	2020	Evolution
1 – 29	Amateurs	5030	5084	+54
30 – 49	Pro en activité	198	228	+30
50 – 99	complémentaire	153	192	+39
100 – 199	ou diversification	72	77	+5
200 et +	Pro en activité complémentaire et principal	36	44	+8
<b>Total</b>		<b>5489</b>	<b>5625</b>	<b>+136</b>
<b>Total professionnel</b>		<b>459</b>	<b>541</b>	<b>+82</b>

FIGURE 1 - NOMBRE D'ÉLEVAGE EN WALLONIE ET ÉVOLUTION

l'évolution est la plus marquée avec 43,5 % de la croissance totale de brebis en 5 ans. Dans l'absolu, les nombres restent faibles : seuls 44 éleveurs wallons détenaient 200 brebis et plus en 2020. Mais la majorité de la croissance du nombre d'élevage se fait chez les éleveurs professionnels avec 82 élevages supplémentaires en 5 ans sur les 136 élevages ovins supplémentaires toute taille confondue.

Sur le plan de la répartition géographique, c'est la province de Luxembourg qui compte le plus grand nombre de brebis détenue par des professionnels en Wallonie, avec 31 % (-1 % par rapport à 2015). En termes d'effectifs d'ovins, le Luxembourg est suivi par la province de Namur avec 26 % (+5 % par rapport à 2015) des brebis des cheptels professionnels puis par la province de Liège avec 20 % des brebis des cheptels professionnels (-5 % par rapport à 2015). Au pied du podium se retrouve la province du Hainaut avec 19% des effectifs. Ce classement se termine avec la province du Brabant wallon qui ne détient que 4 % des brebis des cheptels professionnels (= par rapport à 2015).

**18 % des élevages professionnels et 24 % des élevages de plus de 50 brebis sont en agriculture biologique.** 30 % des femelles d'élevage sont issues d'exploitations en agriculture biologique.

L'élevage ovin professionnel est **en expansion : depuis 2015, 82 éleveurs se sont installés comme professionnel**, passant de 459 en 2015 à 541 éleveurs en 2020. Le nombre de brebis a augmenté de 14 % sur la même période. C'est au niveau des élevages de 200 brebis et plus que

Taille du cheptel		2015	2018	2020
1 – 29	Amateurs	31005	29749	32370
30 – 49	Pro en activité	7434	7504	8648
50 – 99	complémentaire	10548	10821	13216
100 – 199	ou diversification	9798	11551	11132
200 et +	Pro en activité complémentaire et principal	13131	14150	16788
<b>Total</b>		<b>71916</b>	<b>73775</b>	<b>82154</b>
<b>Total professionnel</b>		<b>40911</b>	<b>44026</b>	<b>49784</b>
<b>Croissance absolue</b>			<b>+1859</b>	<b>+8379</b>
<b>Croissance absolue professionnel</b>			<b>+3115</b>	<b>+5758</b>

FIGURE 2 - CHEPTEL OVIN EN WALLONIE ET ÉVOLUTION

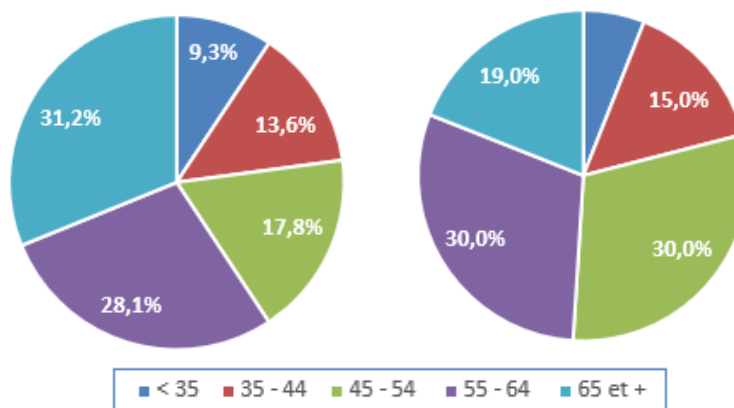



FIGURE 3 - PYRAMIDE DES ÂGES DES ÉLEVEURS OVINS EN 2020 (GAUCHE) VIS-À-VIS DE L'AGRICULTEUR MOYEN (DROITE) EN 2018



Le secteur ovin wallon présente une pyramide des âges plus favorable que celle de l'agriculture wallonne : 9,5 % des éleveurs ovins ont moins de 35 ans contre 6% des agriculteurs wallons, et 49 % des agriculteurs wallons ont 55 ans et plus contre 41 % des éleveurs ovins.

Il est à noter que le seuil de 30 brebis pour un troupeau professionnel est en accord avec l'accès à la prime couplée ovine dans le cadre de la Politique Agricole Commune 2023 - 2027. Toutefois, la marge brute permise par un atelier ovin viande sera considérée comme limitée en deçà de 100 brebis. Quelque 121 éleveurs ont donc une activité professionnelle ovine complémentaire ou principale conséquente, soit < 1 % des agriculteurs wallons.

 **Une production agricole en pleine structuration (+ 4.9 % par an d'éleveurs professionnels entre 2018 et 2020), aux éleveurs particulièrement jeunes et souvent pluriactifs, généralement conduite à titre d'activité complémentaire. Très peu de Wallons vivent du mouton. Cette dynamique d'installation doit être poursuivie et soutenue à travers la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation globale à l'ovine, ainsi qu'à travers la connaissance des atouts de l'ovine en tant que spéculation agricole écologiquement intensive (connaissance technico-économique, potentiel en diversification, etc.).**

## La diversité de la production viandeuse

L'offre en viande est largement hétérogène, à l'image de la diversité des productions ovines wallonnes. Même si avec les efforts déjà consentis, une petite partie de la production commence à s'homogénéiser pour répondre aux besoins de constance des distributeurs.

La **première source d'hétérogénéité** provient de la **coexistence de 3 spéculations** ovines bien distinctes (production de viande, production de lait et gestion des espaces verts), chacune de ces spéculations conduisant à la production d'un produit viande aux caractéristiques bouchères largement distinctes. Entre autres, les élevages axés sur la gestion des réserves naturelles généreront une production de viande caractérisée par une faible conformation bouchère.

La seconde source d'hétérogénéité, au sein de la filière viande, provient de la **coexistence de deux modes de production distincts**, à savoir l'agneau de bergerie et l'agneau d'herbage. Alors que l'agneau de bergerie sera abattu aux alentours de 3 mois (entre 70 et 140 jours d'âge) à un poids vif de 35 à 38 kg, l'agneau d'herbage sera abattu aux alentours de 6 à 8 mois d'âge à un poids vif de 42 à 45 kg. L'agneau d'herbage fournira donc une carcasse plus grande ainsi qu'une viande nettement plus rouge, caractérisée également par une plus grande variabilité entre carcasses. Étant donné que le boucher marque généralement une préférence pour les carcasses légères et homogènes, le boucher marque souvent une préférence pour l'agneau produit en bergerie.

Enfin, à ces deux premières sources d'hétérogénéités, viennent s'ajouter les hétérogénéités issues de la multitude de races couramment rencontrées, des différents modes d'élevage pratiqués ou encore du **manque de technicité de l'éleveur wallon** impliquant une hétérogénéité dans la finition de l'animal présenté à l'abattoir.

Cette diversité constitue à ce stade **un des freins importants** vis-à-vis de la demande des maillons aval du secteur viande puisqu'il en résulte une offre particulièrement hétérogène et souvent peu en adéquation avec la demande de la transformation et de la distribution. Les bouchers estiment que l'agneau produit localement peut manquer de qualité, celle-ci se mesurant entre autres par une offre trop hétérogène et un manque de conformation (*Figure 16*). Pour la grande distribution, l'homogénéité est une condition indispensable étant donné que le consommateur ne réfléchit plus en termes de prix au kilo, mais bien en termes de prix à la pièce.



Qui plus est, les secteurs de la transformation et de la distribution sont confrontés à une large offre importée proposant des produits davantage standardisés et homogènes avec lesquels ils préfèrent travailler.

Jusqu'à ce jour, ce frein de l'hétérogénéité a été et est renforcé par **une image non construite de l'agneau local et qui s'est imposée comme celle d'un produit unique**, faisant fi des différents modes de production et surtout des différentes spéculations (viande/lait/gestion des espaces verts). En pratique, il peut en résulter une déception des maillons avals confrontés invariablement à des produits issus de la spéculation viande et des produits issus de la spéculation « gestion des espaces verts », sous la même « étiquette ».

L'homogénéité n'est pas à rechercher au niveau de l'ensemble de la production wallonne, mais au sein de chaque filière de commercialisation. Le mélange de l'ensemble des produits wallons issus de différents modes de production et de différentes spéculations sous la même étiquette est à éviter absolument.

Enfin, cette hétérogénéité observée est aussi une conséquence du manque de professionnalisme du secteur. Des expériences étrangères montrent qu'**une professionnalisation du secteur ovine implique un gain en homogénéité**. Même si avec les efforts déjà consentis, une petite partie de la production commence à s'homogénéiser pour répondre aux besoins de constance des distributeurs, le chemin est encore long pour arriver à plus d'homogénéité au sein de chaque schéma de commercialisation.

## La saisonnalité

Dans le même ordre d'idées, le calendrier de l'offre en viande est également une contrainte au développement du secteur puisque, sur base de la biologie des naissances, l'offre est saisonnière et doit faire face à la concurrence d'importations constantes sur l'année. La viande d'agneau de bergerie est traditionnellement produite de mars à mai alors que la viande d'agneau d'herbage est produite d'août à novembre. Nous estimons que près de 3/4 de la production concerne de la viande d'agneau d'herbage.

L'utilisation de certaines races qui dessaisonnent naturellement ou de certaines techniques d'élevage (dessaisonnement lumineux ou hormonal) permettent de produire de la viande d'agneau toute l'année, sans aucune saisonnalité. Mais la production de viande d'agneau à contre-saison reste faible, et concerne presque exclusivement de l'agneau produit en bergerie. Pourtant, les expériences françaises montrent que la finition des agneaux hors bergerie est réalisable une large partie de l'année, par exemple à travers la finition sur les cultures dérobées, une technique quasiment inexistante chez nous malgré son potentiel. Il y a donc un besoin d'encadrement technique à ce niveau.

La demande en viande d'agneau est maximale aux alentours de la période pascale ainsi que lors des fêtes de fin d'année. Elle est soutenue au début de l'été (juin – juillet voire août) et moindre le reste de l'année, notamment en automne. Le calendrier de l'offre évolue donc en contradiction avec le calendrier de la demande, la demande étant très faible lors du pic de l'offre et l'offre étant particulièrement faible lors de deux périodes importantes de consommations que sont la fin de l'année et le début de l'été.

Par ailleurs, le consommateur belge connaît peu la production ovine locale de même que l'origine de la viande consommée. Avec seulement 2 consommateurs sur 10 qui pensent que l'agneau belge est disponible en automne et un tiers des consommateurs qui pensent qu'il est disponible toute l'année<sup>5</sup>, les *a priori* du consommateur belge vont à l'opposé de la réalité.

Notons que, bien qu'étant initialement un frein, la saisonnalité peut être une carte à jouer pour la filière ovine wallonne. En effet, la distinction qualitative entre l'offre importée et l'offre locale est également saisonnière. Lors de la période pascale, la viande d'agneau wallonne – alors exclusivement issue de jeunes agneaux de bergerie - est globalement qualitativement supérieure à l'offre importée souvent constituée d'agneaux

---

<sup>5</sup> Enquête CRIOC, septembre 2012



d'herbage (Nouvelle-Zélande) voire d'agneaux d'herbage âgés (les « hoggets<sup>6</sup> » en provenance d'Irlande et du Royaume-Uni).

☞ **Une offre en viande multiple, saisonnière et hétérogène, couplée à une image non construite, conduisant à une faible adéquation entre l'offre locale et la demande, alors même que l'offre importée répond à la demande. La rencontre entre l'offre et la demande sera améliorée à travers l'encadrement technique, l'augmentation de la taille des cheptels et la structuration des outils d'abattage et de logistique...**

## Le prix

Aucun prix de marché de référence n'est disponible pour la viande ovine produite en Wallonie. En l'absence d'un tel prix de marché, le prix moyen observé payé à l'éleveur se situe **entre 6,2 euros à 7,2 euros par kilo de carcasse**, hors agriculture biologique. En agriculture biologique, le prix à la production moyen se situe entre 7,1 et 8 euros par kilo de carcasse. Ce prix doit s'entendre en regard du prix du marché de l'importé, la part de l'offre importée étant majoritaire. Cette offre importée propose de l'agneau rendu dès  $\approx 4$  €/kg (en fonction de la saison, ...). Les prix rendus moyens observés sur le marché français en octobre 2022 sont : 6.6 €/kg carcasse pour l'agneau UK (source : FranceAgriMer). Le prix rendu s'entend pour une carcasse d'agneau abattue et transport inclus, contrairement au prix à la production. Le transport et l'abattage ont fortement augmenté en 2022. Ce qui renforce la compétitivité du prix rendu et donc de la viande importée.

L'expression du prix à la production sera fonction du canal d'écoulement. Les principaux canaux qui s'offrent à l'éleveur sont :

- La vente sur pied à un **marchand de bestiaux**. Le prix s'exprimera en €/kg poids vif. Il est à noter que peu de marchands de bestiaux wallons sont spécialisés en ovins et que la mixité bovins-ovins n'est pas pratiquée par le métier. Il en résulte pour l'éleveur un **manque de concurrence** et donc de faibles marges de négociation. Les prix moyens relevés en 2022 se situaient entre 2,5 et 3,5 €/kg poids vif. Très majoritairement, ces agneaux ne seront pas abattus dans un abattoir wallon ;
- La vente de carcasses à des **filières locales de faibles capacités**. Les prix observés se situent entre 7,1 et 8 €/kg carcasse avec un rendement carcasse moyen de 45 %. En général, l'éleveur doit alors prendre en charge le transport de ses animaux jusqu'à l'abattoir ;
- La vente sur pied aux **particuliers**, entre autres à la communauté musulmane. Suite à l'évolution de la législation en matière d'abattage rituel, ce marché est en forte régression (voir chapitre relatif) ;
- La vente à l'**élevage**, permettant d'améliorer les produits de l'atelier quand elle est possible.
- Le **B2C** prend la forme de colis de viande ou boucherie à la ferme. Le colis de viande est régulièrement vendu à un prix avoisinant les 14 à 16 €/kg (soit environ 11 à 12 €/kg carcasse). Précisons que le **colis de viande** est vu *a priori* par certains comme un potentiel d'augmentation de la marge brute de l'atelier. Pourtant, en fonction des situations individuelles, il peut n'être **qu'un facteur de majoration des produits de l'atelier et non de sa marge brute**. En effet, par rapport au prix usuel du marché, l'éleveur devra prendre en charge les frais d'abattage (1,30 à 2,45 €/kg carcasse), de découpe et d'emballage (2.5 à 3 €/kg carcasse), et de maintien de la chaîne du froid, sans compter les frais de transport et la charge de travail complémentaires non-négligeables liée à ce canal d'écoulement. Au-delà de ces considérations économiques, le colis de viande est une **voie de valorisation intéressante pour un atelier ovin**, toutefois non-généralisable.

---

<sup>6</sup> Par définition, le hogget est un animal abattu entre l'âge de 12 et 18 mois, le terme « viande d'agneau » étant réservé à un animal âgé de moins de 12 mois. Plus l'animal est âgé, plus la couleur, le goût et l'odeur de la viande sont prononcés.



Le **prix de revient** du produit principal de l'atelier – soit la viande d'agneau - mesure le prix de vente nécessaire pour rémunérer la main-d'œuvre et les capitaux propres de l'atelier à un niveau déterminé, compte tenu du montant déjà couvert par ailleurs par les aides et les co-produits ; il est donc le **prix minimum de vente à atteindre**.

Pour la production de viande, le prix de revient moyen pour un producteur est théoriquement estimé entre **6,6 et 10,7 €/kg carcasse agneau**, primes incluses et en tenant compte de la rémunération horaire de l'éleveur (selon la commission paritaire n°144, 18,21 €/h)<sup>7</sup> (Figure 5). Exprimé en termes de **coût de production**, la production d'un kilo de carcasse d'agneau à vendre en Wallonie coûte **entre 9,7 € et 13,7 €**. **Aucune donnée technico-économique récente** ne permet d'évaluer concrètement le prix de revient ou le coût de production de l'élevage ovin en Wallonie. Il est à noter que le coût de production de l'agneau local est largement supérieur au coût de production de l'agneau importé : en 2015, le coût de production moyen de l'agneau néo-zélandais était de 3,6 €/kg carcasse.

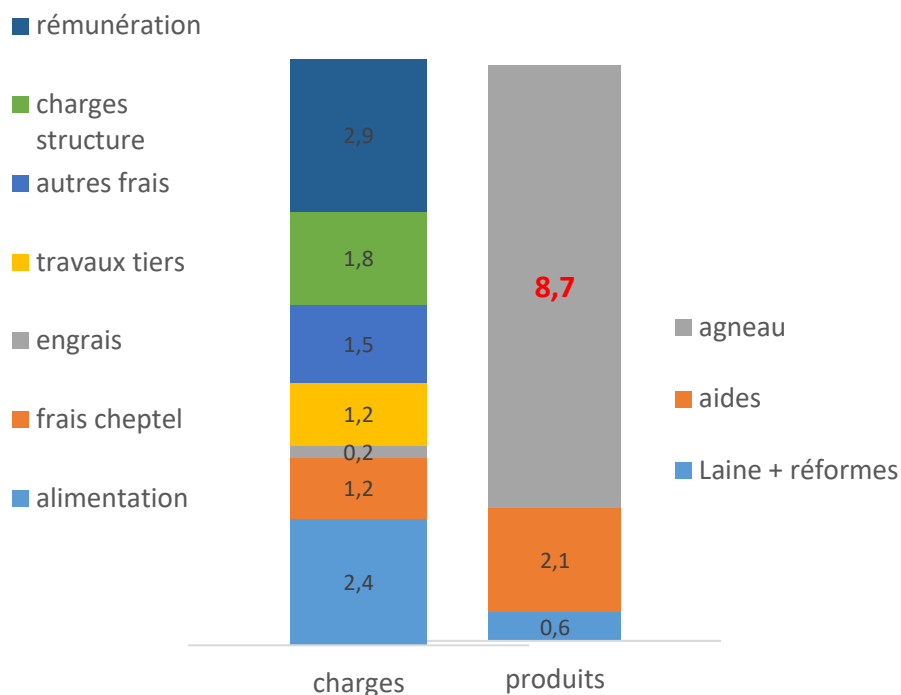


FIGURE 4. EVALUATION THÉORIQUE DU PRIX DE REVIENT (8,7 €/KG CARCASSE) ET DU COÛT DE PRODUCTION (11,4 €/KG CARCASSE) D'UN ATELIER OVIN VIANDE EN WALLONIE, HYPOTHÈSE DE 400 BREBIS ÎLE-DE-FRANCE CONDUITES EN PRODUCTION ÉTALÉE SUR L'ANNÉE.

En théorie, le **coût de production de l'agneau de bergerie** est **plus élevé** que celui de l'agneau d'herbage, alors que la demande de l'aval est en nette faveur pour l'agneau de bergerie.

Ce **prix de revient**, calculé en 2016 de 8,7€/kg et indexé depuis, reste un **frein** important au développement du secteur puisqu'il est **supérieur au prix à la production observé** (entre 6.2 euros à 7.2 euros par kilo de carcasse en conventionnel). Sur base des dernières données technico-économiques recensées en Wallonie (année 2006<sup>8</sup>), interpolées à l'année 2010, la FICOW<sup>9</sup> avait montré une différence de marge brute de 312 € / ha ou 25 € / brebis entre l'élevage ovin allaitant et bovin allaitant, aides couplées exclues. Qui plus est, alors que le prix de revient a augmenté au cours de la dernière décennie et particulièrement au cours de la dernière année avec +18.9% en 2022 (voir IPAMPA ovins viande<sup>10</sup>), **le prix à la production a peu évolué** sur la même période (moyenne du prix offert par Ovidis en 2006 : 5,15 €/kg carcasse en conventionnel).

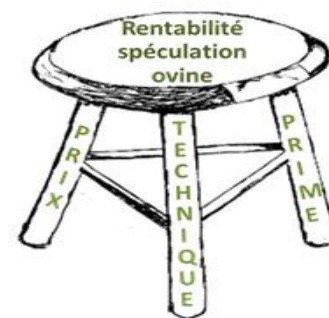


FIGURE 5. LES 3 PILIERS DE LA RENTABILITÉ DE L'ÉLEVAGE OVIN VIANDE

<sup>7</sup> Simulations théoriques de rentabilité, 2016, Awé et SocoPro

<sup>8</sup> Delmotte C., Vandiest P., Winance E., Decruyenaere V. 2006. L'élevage Ovin Viande en Wallonie, Analyse technico-économique de la campagne 2006. 76 p.

<sup>9</sup> FICOW ou Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne asbl reconnue comme Conseil de filière jusqu'en 2014.

<sup>10</sup> IPAMPA = indices de prix d'achat des moyens de production agricoles, publiés par l'Institut de l'Élevage : <https://idele.fr/ipampa>

Si le prix à la production est un élément essentiel à la rentabilité de l'atelier ovin, il n'est pas le seul facteur. En effet, cette **rentabilité** peut être assimilée à un trépied, 3 **piliers** lui étant essentiels (*Figure 5*) :


Le prix à la production, à améliorer dans le cas de la production ovine wallonne ;

- Un soutien financier spécifique, comme par exemple à travers la prime couplée à la brebis ou des éco-régimes valorisant le travail agroécologique des ovins ;
- Une technicité élevée de l'éleveur ovin. À ce niveau, les scientifiques français<sup>11</sup> ont montré que, après les primes, le premier facteur déterminant du revenu de l'éleveur d'ovins est la **productivité numérique** de son troupeau. Selon nos estimations, pour le cas d'une production d'agneaux d'herbe à partir d'une troupe de 150 brebis, une amélioration de 0,1 de prolificité – hypothèse facilement réalisable - équivaut à une réduction du coût de production de 0.45 €/kg carcasse. Des différences conséquentes en termes de revenu de l'éleveur peuvent donc être liées à des différences de performances technico-économiques et les **marges de progression** à ce niveau sont jugées **conséquentes**. Même si ces dernières années, le niveau d'encadrement s'améliore, il ne faut pas relâcher les efforts sous peine de voir ce travail anéantit.

La valorisation de la viande est le premier élément du revenu de l'éleveur. Sur base des analyses technico-économiques réalisées en 2016 dans le cadre du congrès FNO, la ventilation des produits d'un atelier ovin viande est la suivante (*Figure 6*) :

- **70,4 % du revenu apporté par la valorisation des agneaux**
- 23,4 % provenant des aides (y inclus la prime couplée ovine)
- 5,1 % provenant de la valorisation des animaux de réforme
- 1,1 % provenant de la laine

Le manque d'encadrement économique, le faible nombre d'éleveurs ovins professionnels et le manque de standardisation au sein des centres de comptabilités de gestion sont d'autant de facteurs limitants la collecte et la mise à jour des données économiques de nos élevages wallons. La collecte et le traitement de données standardisées pour l'élevage ovin est essentiel.

 **Le prix à la production est inférieur au prix de revient, tout canal d'écoulement confondu. Le colis de viande ne conduit pas nécessairement à un prix à la production plus élevé. Au-delà du prix à la production, le revenu de l'éleveur est fortement influencé par son niveau de technicité. Le revenu de l'éleveur pourra donc être favorisé à travers un soutien spécifique, e.a. via la PAC, la formation professionnelle et l'encadrement.**

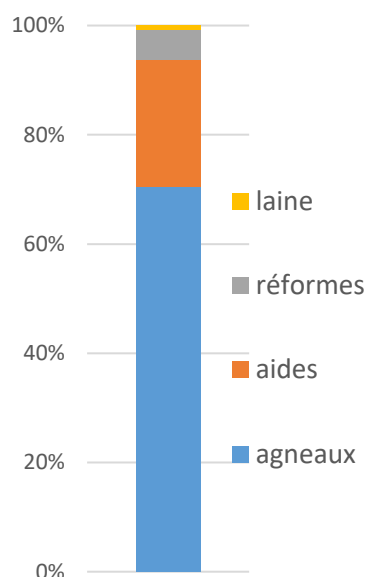


FIGURE 6. RÉPARTITION DES PRODUITS D'UN ATELIER OVIN VIANDE EN WALLONIE (MOYENNE DE 3 EXPLOITATIONS POUR L'ANNÉE 2016, ANALYSE RÉALISÉE PAR L'ELEVÉO)

<sup>11</sup> Bellet V., Philibert A. 2015. Déterminants du revenu en élevage ovin viande : priorités selon les systèmes. Renc. Rech. Ruminants, 22.

**technico-économique optimal demande une meilleure connaissance des données technico-économiques à l'échelon régional.**

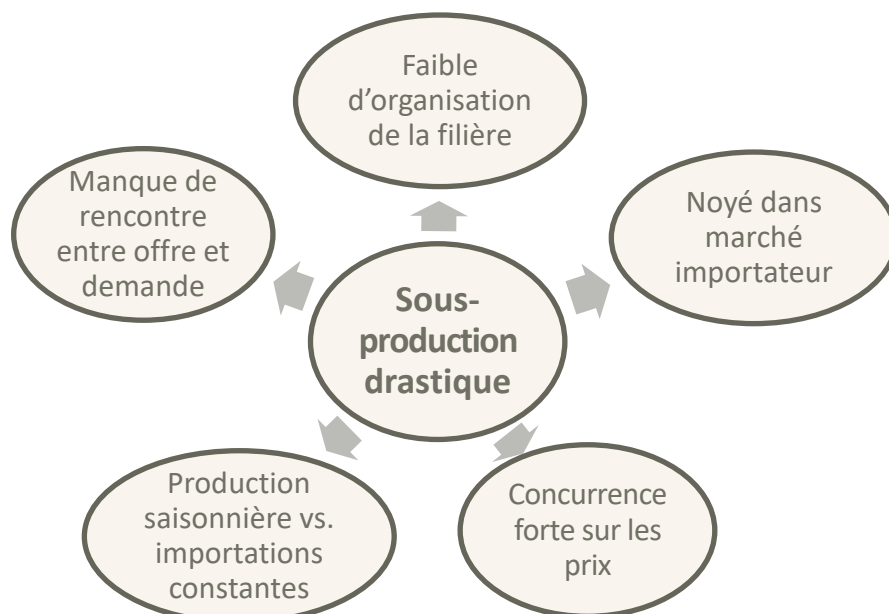


FIGURE 7 - LES 5 RAISONS MAJEURES DE LA DIFFICILE ET FAIBLE VALORISATION DES PRODUITS OVINS WALLONS, MALGRÉ UN TAUX D'AUTO-APPROVISIONNEMENT LARGEMENT DÉFICITAIRE.

## Le bio

Avec **30 % du cheptel ovin wallon** repris sous agriculture biologique, la part de production biologique au sein du secteur ovin wallon est élevée.

La production ovine en **agriculture biologique** présente la particularité de **nombreuses convergences techniques avec la production conventionnelle**, pour une spéculation donnée (viande / lait / gestion des espaces verts) et pour un mode de production donné (agneau de bergerie / agneau d'herbage). Les éleveurs bios et conventionnels se retrouvent d'ailleurs d'eux-mêmes au sein d'un même CETA.

La spéculation ovine « gestion des espaces verts » est presque entièrement de l'apanage de la production biologique, avec un minimum de 40 % du cheptel ovin bio concerné par cette spéculation (estimation non référencée, à minima).

La demande des structures de commercialisation locales en place (PQA, Coprosain, Ovidis) est très forte pour l'agneau bio et présente un fort potentiel de développement (avec un prix présentant un différentiel avec le prix du conventionnel, à savoir environ 7.8 €/ kg carcasse). Ces structures offrent également un marché très rémunérateur pour la valorisation des femelles de réforme (merguez).

Mais les exigences qualitatives de la demande sont aujourd'hui peu compatibles avec la qualité de l'offre, avec pour conséquence que la **rencontre entre l'offre et la demande n'est pas souvent effective**. Cette non-rencontre s'explique en partie par la part importante d'agneaux bios issus des réserves naturelles mais pas uniquement (production très saisonnière, races manquant de conformation bouchère, choix non-optimal des races, etc.). Ces causes sont partiellement levées par l'encadrement technique et la mise en place d'une Organisation de Producteurs (Agneau Bio des Près d'Ardenne).

La filière bio pourra ainsi difficilement se développer sans une évolution de l'offre. Le besoin pour le secteur porte donc avant tout sur une **évolution technique des éleveurs, avant une évolution du potentiel de production**.


La valorisation des **agneaux issus de réserves naturelles** restera problématique face à la demande de l'aval ; pourtant, ce mode de production peut présenter une image attractive pour une tranche de consommateurs.



Certains de ces éleveurs se sont tournés vers la valorisation sous forme de colis de viande, celui-ci étant effectivement une solution permettant de passer outre la demande de l'aval. Tout comme pour les autres spéculations ovines, la valorisation des agneaux issus de réserves naturelles peut donc être facilitée par un appui à la valorisation sous forme de **colis de viande**. Elle pourrait également être facilitée par la mise en place d'une image spécifique ; citons ici la réflexion et mobilisation préparatoires menées il y a peu par la Commission raciale « Ardennais Roux » en vue d'une démarche de qualité différenciée spécifique à la race (de type IGP), mobilisation actuellement « entre parenthèses ». Il est enfin à noter que le frein de la valorisation des agneaux peu conformés peut être partiellement levé en ne valorisant pas les carcasses entières, mais bien des produits transformés (en lien probable avec un prix de production inférieur), ce qui ne correspond pas au fonctionnement actuel du secteur.

Sur le plan de la filière, les éleveurs avaient exprimé leur souhait de ne pas scinder la structuration et l'organisation commerciale du secteur entre une Organisation de Producteurs bios et une Organisation de Producteurs conventionnels (enquête 2017), au profit d'une **image globale de l'agneau localement produit**. Cela ne s'est pas réalisé, une Organisation de Producteurs bios a vu le jour avec l'Agneau Bio des Près d'Ardenne. Cependant, les producteurs se questionnent quant à l'intérêt d'être reconnu officiellement comme Organisation de Producteurs, celle-ci amenant plus de contraintes et de travail administratif sans forcément amener de plus-value par rapport à une organisation moins formelle.

Enfin, la production d'ovins bio en Wallonie pourrait être impactée fortement par une évolution de l'interprétation de la réglementation Bio européenne différente de celle faite dans les autres Etats Membres, notamment en regard de l'obligation de sortie au pâturage des agneaux. Ce point est d'autant plus préoccupant lorsqu'on prend en compte les difficultés actuelles en matière de rencontre qualitative de l'offre et de la demande (difficultés qui conduisent déjà à un approvisionnement majoritairement non-local).

 **Un bio « de qualité bouchère » avant plus de bio. Cet objectif est réalisé entre autres grâce à l'évolution technique des éleveurs via une Organisation de Producteurs spécifique au bio et de l'encadrement générique. Au vu des convergences techniques et de la similitude de la problématique avec la production conventionnelle, la réponse aux besoins peut être réalisée en fonction des thèmes de manière conjointe.**

## Les productions et spéculations autres que la viande

- **La gestion des espaces verts**

Les données disponibles ne permettent pas de faire la distinction entre un élevage orienté vers la production viandeuse et un élevage davantage tourné vers la gestion des espaces verts via des contrats d'entretien (réserves naturelles...). Rappelons également que, majoritairement, les élevages se consacrant à la gestion des espaces verts **produisent également de la viande, même si cette dernière répond généralement peu à la demande de la distribution hors vente directe en termes de qualités bouchères**. L'éco-pâturage pourrait plus facilement allier la gestion des espaces verts et la production de viande, mais l'orientation prise est souvent opposée.

L'**éco-pâturage** a un potentiel de développement prometteur dans les années à venir et concerne majoritairement l'espèce ovine. À ce jour, les éleveurs professionnels semblent peu familiarisés à ce marché potentiel, et, inversement, les acteurs demandeurs semblent peu conscientisés à la possibilité de concilier éco-pâturage et élevage ovin professionnel. Cependant, une évolution lente est en cours avec la valorisation de certains espaces par des producteurs professionnels. Certaines expériences se développent à des niveaux très locaux. Cela offre un accès au foncier pour certains producteurs.


Actuellement, cette gestion des espaces verts concerne essentiellement la **gestion des réserves naturelles**. Les estimations du secteur portent à un minimum de 5 000 le nombre d'ovins impliqués dans la gestion des





espaces verts, soit un minimum de 10 % du cheptel ovin wallon. Les exploitations impliquées sont le plus souvent bios. La gestion des réserves naturelles est essentiellement effectuée par des races autochtones telles que l'Ardennais Roux, l'Ardennais Tacheté ou le Mergelland qui sont particulièrement adaptées à ce type de milieu naturel. Des races non-autochtones, telles que la Charmoise, semblent toutefois être en essor.

Il est à noter que la ventilation des produits de l'atelier ovin orienté vers la gestion des espaces verts est très différente de celle observée pour un atelier ovin orienté vers la production viandeuse. Quand, pour un élevage ovin viande, on peut grossièrement considérer que 70 % des produits proviennent de la valorisation des agneaux et 25 % des aides, pour un élevage ovin « gestion des espaces verts », on observera une tendance inverse : 70 à 75 % des produits sont issus des aides et 20 % de la valorisation des agneaux<sup>12</sup>.

 **La gestion des espaces par l'ovine est une spéculation bien présente en Wallonie. Toutefois, cette spéculation est différente de la spéculation ovin viande et le produit viande qui en est issu. Elle répond peu aux exigences qualitatives de la demande. Le développement de l'offre ovine doit avant tout passer par la spéculation ovin viande et non par la gestion des espaces verts.**

- **Le lait de brebis**

Selon nos estimations, en 2020, la Wallonie compte 37 éleveurs ovins laitiers professionnels (cheptel  $\geq$  30 brebis) détenant au total près de 3 500 brebis. Cela nous montre une croissance de 97 % du nombre d'élevage laitier depuis 2015 et de 75 % du nombre de brebis laitière. Selon ces chiffres, le taux d'auto-provisionnement en lait de brebis est estimé bien inférieur à 10 %<sup>13</sup>. Tout comme la spéculation ovine viandeuse, cette spéculation est en augmentation, avec un volume de lait produit estimé à  $\approx$  0,875 million de litres en 2020 et qui a été multiplié par 4.5 depuis 2010. Au vu de ces données, la spéculation ovine laitière présente un fort potentiel de développement.

En l'absence de laiterie qui collecte le lait, la spéculation ovine laitière est intimement liée à la transformation fromagère fermière et à la vente directe. Quelques éleveurs écoulent également leur lait chez des artisans fromagers (fromagerie du Samson, Gros Chêne...). Le prix du lait de brebis wallon est donc fixé entre deux acteurs de proximité ; généralement, il est de l'ordre de 1 €/litre en conventionnel et 1,25 €/litre en bio, le lait d'hiver pouvant s'écouler plus cher.

Il est à noter que l'élevage ovin laitier en Wallonie est un **élevage mixte alliant la production de lait et de viande**. Toutefois, les qualités bouchères des agneaux laitiers correspondent peu aux attentes du secteur de la transformation et de la distribution. Souvent, les éleveurs pallient partiellement ce manque de conformation bouchère en travaillant avec des béliers viandeux. La production d'agneau de lait n'est pas courante en Wallonie ; les agneaux produits sont très majoritairement des agneaux de bergerie.

Bien que mixte, l'élevage ovin laitier wallon génère des revenus provenant majoritairement du lait. Dans le cas de l'analyse technico-économique réalisée en 2016 par Elevéo chez un éleveur laitier non-fromager, 49 %

---

<sup>12</sup> Awé, données technico-économiques 2016, congrès FNO 2017.

<sup>13</sup> Les données disponibles relatives à la consommation fromagère ne distinguent pas l'espèce productrice.



des produits de l'atelier ovin provenaient du lait contre 26 % des agneaux (le restant étant apporté par les aides (20 %) et les réformes et la laine (5 %)).

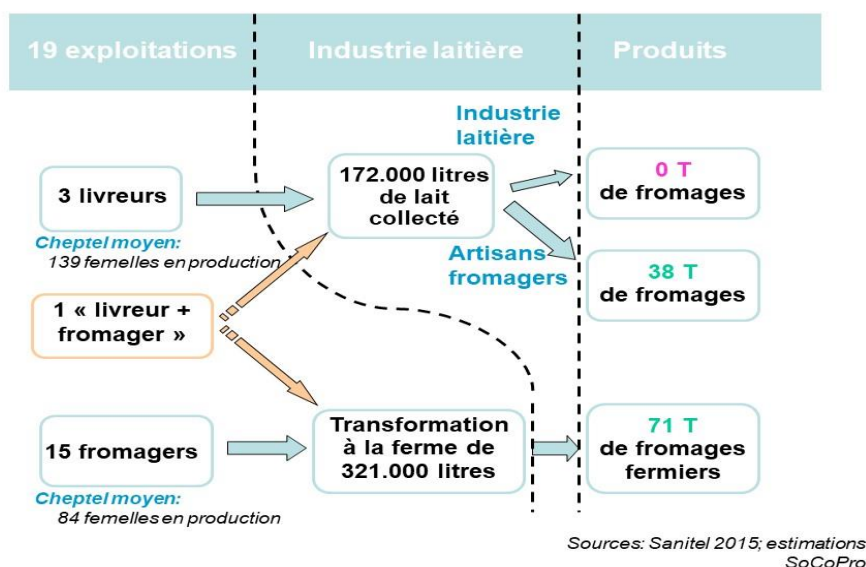


FIGURE 8 - REPRÉSENTATION DU SECTEUR OVIN LAITIÉR WALLON

2 races laitières sont élevées en Wallonie :

→ Lacaune : race laitière majoritairement présente en Région wallonne, produisant en moyenne 290 litres de lait par an.

→ Le Mouton laitier belge : race locale menacée produisant en moyenne 220 litres de lait par an

Tout comme pour la viande, la production laitière ovine est saisonnière (avec certaines techniques d'élevage permettant de faire fi de cette saisonnalité) : les produits laitiers ovins sont traditionnellement disponibles de mars à novembre.

👉 **Le taux d'auto-approvisionnement en lait de brebis est très faible. Mais un développement se marque avec une croissance de 75% des ovins laitiers et de 90% du nombre d'éleveurs entre 2015 et 2020. Le développement de la spéculation passe donc, à ce stade, par l'appui sur les actions visant à développer la spéculation ovin viande.**

### • La laine

Aujourd'hui, l'importance du poste « laine » dans la ventilation des produits de l'atelier ovin (Figure 6) explique que la laine n'est pas considérée comme une production en tant que telle mais bien comme un coproduit de l'élevage ovin. Ainsi, aucun éleveur professionnel n'élève des ovins prioritairement pour leur laine et, en Wallonie, tous les éleveurs produisent de la laine.

Le coût de production de la laine, résumé à celui du chantier de tonte, est estimé à 3,35 €/kg de laine en suint (une évaluation plus globale porte le prix de revient de la laine à 5,14 €/kg de laine en suint). Ce coût de production est donc largement supérieur au prix du marché wallon, 0,05 à 0,30 € du kilo de laine en suint en 2022. Soit une chute de plus de 90 % depuis 2016. Bien qu'une grosse majorité de la laine wallonne soit encore exportée à ce jour, des démarches de revalorisation de la laine locale tentent d'améliorer ce prix, entre



autres à travers la Filière Laine asbl ou des initiatives privées. Ainsi, à petite échelle, le label be-wool de la Filière Laine asbl impose un prix d'achat à l'éleveur de minimum 3,35 €/kg ou, à plus grande échelle, la société verviétoise DBC-Wool, un des récoltants majeurs de laine en Wallonie, rétribue un bonus à l'éleveur pour la laine de qualité valorisée localement. Cependant, DBC-Wool ne souhaite plus ramasser la laine des petits producteurs pour des raisons d'organisation logistique et de coût de ramassage.

Néanmoins, à plus large échelle, augmenter le prix du marché pour couvrir le coût de production (3.35 €/kg) est irréaliste, le cours de la laine suivant un marché largement mondialisé. Qui plus est, même sous cette hypothèse irréaliste, l'impact sur le revenu de l'éleveur serait négligeable (équivalent à +0.20 €/kg carcasse). Précisions encore ici qu'une légère amélioration des performances techniques de l'éleveur en lien avec la production de viande, facilement atteignable via un encadrement technique, permet une augmentation du revenu de l'éleveur nettement plus conséquente.

Au-delà des considérations économiques pour le maillon initial de la filière, à savoir l'éleveur, la revalorisation de la laine à l'échelon de la Wallonie est importante, aussi bien pour la filière laine en elle-même que pour le citoyen. Il est donc important de pouvoir sensibiliser l'éleveur à cette fibre qu'il produit, ainsi qu'aux précautions de travail que l'éleveur doit appliquer pour que cette laine puisse être correctement valorisable. Mais le prix ayant fortement diminué ces dernières années, la qualité de la récolte s'est également dégradée. Ceci conduit à un cercle vicieux où l'éleveur ne prête plus attention à la qualité de la laine qui conduit à un refus de chargement par les collecteurs. Ce qui diminue encore le prix de la laine, etc...


Il est également important de considérer l'apport non-économique potentiel de la laine à l'élevage ovin. De fait, le côté tactile de la fibre ainsi que l'émotion positive qu'elle peut susciter auprès du consommateur – contrairement à la viande – peut être une porte de dialogue autour de la spéculation ovine. Cette porte de dialogue est vrais vis-à-vis du citoyen, mais également au sein du monde agricole : des expériences européennes ont montré la capacité de rassemblement d'éleveurs et de tissage de liens sociaux entre éleveurs autour de la laine.

**Mais la laine ne permet pas et ne permettra pas demain de développer le secteur ovin.** Les actions de soutien à la laine ne peuvent être considérées comme des actions de soutien et de développement à l'élevage ovin wallon. Qui plus est, en l'état des enjeux et du stade de développement du secteur ovin en Wallonie, inciter les éleveurs à adapter leurs modes de production en faveur de la production de laine nous apparaît comme contre-productif à la rentabilité de l'éleveur et au développement du secteur.

Par ailleurs, soulignons que la Wallonie possède un des derniers lavoirs de laine industriels d'Europe : Traitex sa. Cet outil de transformation est précieux pour les initiatives de revalorisation de la laine à l'échelon local, initiatives qui peuvent également s'appuyer sur deux micro-filatures présentes en Wallonie.

À ce jour, la laine est légalement considérée comme un déchet agricole et non comme un produit, à travers le Règlement Européen 1069/2009. Cette attribution est un frein au développement de la filière laine. Car comme les collecteurs ne souhaitent plus la récolter, les éleveurs ne savent plus évacuer la laine même sans valorisation. Cela crée des goulots d'encombrement et des stocks de laine en suint. La fibre se dégradant avec le temps, ces laines doivent être valorisée autrement que pour la fibre.

Des réflexions émergent pour une valorisation en pellets pour le jardinage hobbyiste ou en biométhanisation. Actuellement, les freins sont de deux types : administratifs et juridiques.

 **Bien que la laine devrait être reconnue comme un produit agricole et non comme un déchet, la laine n'est pas, dans le contexte actuel du secteur ovin en Wallonie, un axe de développement de celui-ci. La définition de la laine comme déchet doit évoluer pour permettre de nouvelles voies de valorisation de celle-ci par les éleveurs.**

- **Les animaux reproducteurs**



Entre 20 et 30 races ovines sont couramment rencontrées en Wallonie, avec un effet de mode à moyen terme marqué pour certaines d'entre elles. 14 de ces races sont représentées par une Commission Raciale (Elévéo), dont certaines races n'étant détenues qu'à titre de hobby et d'autres races courantes de production ne faisant pas l'objet d'une Commission Raciale (comme la Romane).

La production d'animaux reproducteurs devrait être en lien avec leurs performances génétiques et la sélection animale. La sélection wallonne s'axe principalement autour des concours raciaux ; elle s'opère donc davantage autour de considérations phénotypiques que pour les valeurs génétiques. Avec 9180 brebis actives inscrites chez Elévéo (branche de l'AWE groupe) en 2017 pour 532 éleveurs wallons, soit une moyenne de 17 femelles d'élevage par troupeau sélectionneur, l'inscription des animaux aux livres généalogiques est principalement à lier avec l'élevage hobbyiste. Peu d'éleveurs professionnels présentent des animaux aux concours ovins provinciaux et nationaux. Il est à noter que les éleveurs professionnels détenteurs de races locales menacées inscrivent leurs animaux très généralement dans le cadre de la MAE relative et non dans un but de sélection.

De ce fait ainsi que par manque de disponibilité, les reproducteurs présents dans les élevages wallons professionnels sont largement importés, notamment depuis la France et les Pays-Bas. Ces deux pays enregistrent davantage de paramètres génétiques pour les troupeaux en sélection.

Par ailleurs, en pratique, on observe que la vente d'animaux reproducteurs n'est pas strictement liée à l'inscription dans un livre généalogique, probablement en lien avec l'organisation de la sélection en Wallonie. Pour l'éleveur, la vente des agneaux pour la reproduction permet une meilleure valorisation du produit.

 **L'éleveur wallon professionnel importe régulièrement de la génétique, par défaut.**

## Vers une Organisation de Producteurs

Dans la première version de ce Plan de Développement Stratégique, il était question de développer une Organisation de Producteurs. Après de nombreuses réunions, aucune synergie commune à l'ensemble des modes de productions d'ovins en Wallonie n'a pu être trouvée.

Plusieurs filières locales se sont développées ces dernières années, chacune faisant le travail de gestion complète de la production à l'approvisionnement des distributeurs. Une seule est officiellement reconnue comme Organisation de Producteurs. C'est l'Agneau Bio des Près d'Ardenne qui collabore avec PQA et est soutenue par le CER.

Cette filière reconnaît que les avantages à la reconnaissance officielle en Organisation de Producteurs sont plus souvent contraignants qu'avantageux. Il y a donc un travail de réflexion à mener sur l'intérêt de cette reconnaissance.

Le développement d'une image commune pour l'ensemble de l'élevage ovin wallon n'est donc plus d'actualité via le développement d'une Organisation de Producteurs commune à l'ensemble des éleveurs wallons.

 **Une Organisation de Producteurs est mise en place en Wallonie pour les agneaux viandeux sous le label Agriculture Biologique. Une réflexion est nécessaire sur l'intérêt de la reconnaissance officiel en Organisation de Producteurs.**

## 2.3. Etat de la transformation



## L'abattage

La Wallonie propose 9 sites d'abattage ovin, dont 6 sont accessibles aux éleveurs (Ath, Aubel, Ciney, Gedinne, Liège, Virton) et 3 sont des tueries privées associées à une boucherie<sup>14</sup> (figure 9). La plupart des structures d'abattage bovines sont également accessibles aux ovins, y incluent hors filières et pour de faibles quantités (e.a. colis de viande et consommation familiale). Depuis la première version du Plan de Développement Stratégique ovin, l'abattoir de Charleroi a fermé ses portes le 30 juin 2021. Mais cela a poussé l'abattoir de Ciney d'ouvrir ses portes aux ovins également dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les chiffres liés à ces abattoirs en 2021 sont donc à analyser avec précaution vu qu'une demi-année d'exercice est à prendre en compte.

Le nombre d'ovins abattus en Wallonie est en très forte croissance. **+33 070 ovins abattus entre 2016 et 2020**. Soit un nombre d'ovins abattus multiplié par 3,2. Cette croissance s'explique par plusieurs facteurs.

D'abord, l'évolution législative différenciée entre les régions du pays a conduit à une inversion des flux. Maintenant, des ovins provenant de Flandre et des Pays-Bas sont abattus en Wallonie. Cela explique la croissance d'environ 20 000 ovins selon les estimations de la SoCoPro.

Ensuite, la structuration en cours de filières de production et de commercialisation d'agneaux en Wallonie augmente les volumes d'abattages locaux. Le transport des animaux vivants étant toujours meilleur sur de courtes distances pour des raisons de bien-être animal et de coûts logistiques. Ce facteur explique la croissance d'environ 13 000 ovins entre 2016 et 2020.

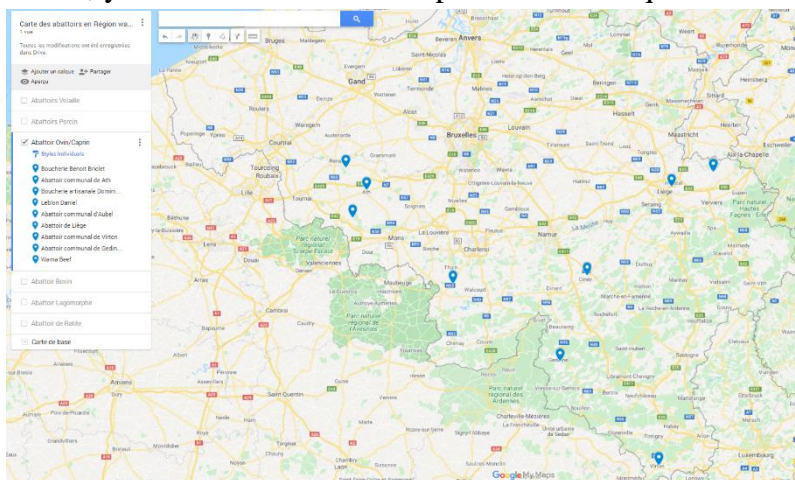


FIGURE 9 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ABATTOIRS OVINS EN WALLONIE (SOURCE : SoCoPro)

Nombre d'abattages d'ovins en Wallonie en 2021 en fonction de l'abattoir (source AFSCA)			
Abattoir	Remarque	2021	En %
ABATTOIR COMMUNAL D'ATH		28 281	59,37
ABATTOIR DE CHARLEROI	Fermeture 30/06/2021	2 635	5,53
BRICLET BENOIT	Boucherie	13	0,03
LEBLON DANIEL	Boucherie	70	0,15
DAMME DOMINIQUE	Boucherie	118	0,25
Abattoir de Liège		479	1,01
ABATTOIR COMMUNAL D'AUBEL		3 889	8,16
ABATTOIR COM. DE VIRTON		8 339	17,51
ABATTOIR COM. DE GEDINNE		1 463	3,07
WAMA BEEF	Ouverture 01/07/2021	2 345	4,92
<b>Total</b>		<b>47 632</b>	

FIGURE 10 - RÉPARTITION DES ABATTAGES OVINS PAR ABATTOIRS WALLON EN 2021 (SOURCE : AFSCA)

Les tueries associées à des boucheries ne sont pas réellement accessibles à tous les éleveurs et ne permettent pas de créer des filières macro-économiques. En 2021, les 3 abattoirs de ce type ont totalisé 201 abattages d'ovins. Soit l'équivalent de production annuelle de 175 brebis wallonne. La figure 11 représente l'ensemble des abattages d'ovins répartis par site d'abattage en Wallonie en 2021 (source : AFSCA).

Malgré cette augmentation et malgré un taux d'auto-alimentation très faible, une partie non-négligeable des ovins wallons sont abattus – et valorisés – hors Wallonie. Nous considérons en effet que **seuls ±38 % des ovins wallons sont abattus en Wallonie**, selon les estimations suivantes du Collège des Producteurs : en considérant une moyenne potentielle de 1,13 agneau commercialisable par brebis, un taux de réforme de 15 % et en considérant les effectifs relatifs aux cheptels de plus

<sup>14</sup> Rapport SoCoPro de juillet 2019



de 10 brebis<sup>15</sup>, on constate un potentiel de 72 723 ovins wallons à abattre (62 900 agneaux et 9 823 réformes). Or, en 2021, 47 632 ovins ont été abattus dans les abattoirs wallons dont 20 000 environ proviennent de Flandre. Les ovins produits en Wallonie sont donc principalement abattus en Flandre, France, Pays-Bas et en Région bruxelloise. La Flandre détient plusieurs abattoirs spécialisés en ovine, contre 0 en Wallonie.

Les conditions d'abattage au sein du territoire wallon sont hétérogènes, aussi bien en termes de coûts que d'équipements. En termes de coûts, un abattage varie de 25 € à 47 € par animal. Cette différence de prix tient autant d'une politique de prix individuellement pratiquée par chaque abattoir qu'à la notion de volumes d'ovins abattus. Le prix pouvant déjà fortement varier au sein du même outil en fonction des volumes amenés par chaque éleveur chaque semaine. Globalement, **le coût de l'abattage** – se situant entre 1,30 à 2,45 €/kg carcasse - **est un frein au développement de la filière ovine wallonne** et explique entre autres que, dès que possible, l'abattage ovine est réalisé hors Wallonie. Dans l'analyse du coût d'abattage, il est à noter que **le 5<sup>ème</sup> quartier n'est que peu à pas valorisable en Wallonie**, faute de volumes, de traçabilité de l'âge de l'animal et en l'absence d'un regroupement des 5<sup>èmes</sup> quartiers entre abattoirs. Exception faite du site d'Aubel, le 5<sup>ème</sup> quartier est largement détruit, au titre de déchet. Le 5<sup>ème</sup> quartier est donc généralement un coût complémentaire alors que sa valorisation permet de largement réduire le coût d'abattage dans de nombreux pays européens. À titre d'exemple, au Royaume-Uni ou en Irlande, la valorisation du 5<sup>ème</sup> quartier permet de couvrir partiellement à totalement les frais d'abattage et de transport à l'export. Notons que le site de Virton arrive à valoriser les peaux.

Concernant l'outil d'abattage wallon, il est **peu automatisé** pour les ovins et aucune ligne spécifique n'existe (généralement, les ovins sont abattus sur les lignes bovines). Il a été identifié que certains outils imposent un abattage davantage manuel alors que d'autres sont mieux équipés (généralement, lorsque les ovins sont abattus sur une ligne porcine et non une ligne bovine). Globalement, l'outil d'abattage wallon pratique un abattage ovine **moins qualitatif** que dans les régions voisines, au niveau de la tenue des carcasses et de la valorisation du 5<sup>ème</sup> quartier.

Le **projet 210 du Plan de Relance** de la Wallonie pourrait permettre le **développement d'une ou plusieurs chaînes dédiées à l'ovine** en Région Wallonne. Cela pourrait améliorer la qualité des abattages, le rythme d'abattage et par conséquent les coûts d'abattages pour les filières.

Également, étant donné les volumes traités, les abattoirs wallons ne pratiquent **pas la classification des carcasses** ovines. Cette absence de classification est également vue comme un frein au développement de la filière ovine wallonne par certains opérateurs. Elle pourrait être un outil de sensibilisation de l'éleveur ovine à la qualité bouchère attendue.

Il est donc à noter qu'en l'état organisationnel actuel de la filière, **aucun abattoir wallon ne possède de chaîne automatisée dédiée, et ce, malgré les volumes croissants**. Dans certains cas, ces augmentations rapides de volumes sans amélioration des chaînes d'abattage conduisent à des saturations d'outils. Pourtant, la création d'une chaîne spécifique aux ovins permettrait d'améliorer la qualité de l'abattage tout en réduisant son coût. La centralisation de l'abattage des ovins wallons vers un abattoir performant doit également constituer une des pistes de réflexion. Cependant, certains éleveurs et maillons aval de la filière n'adhèrent pas à cette idée de regroupement. Et il semble nécessaire d'offrir une alternative de proximité. Par ailleurs, si la proximité n'est aujourd'hui pas une problématique de l'abattage ovine en Wallonie, il faut néanmoins pouvoir s'assurer que cela ne le devienne pas à l'avenir (évolution du site de Bastogne ? Abattages ovins sur les lignes porcines inaccessibles dans le futur ? Fermetures de petits outils comme Virton ou Gedinne ? Saturation de l'abattoir d'Ath ? Etc...)

Vu la dispersion d'un nombre élevé d'éleveurs, abattants de faibles quantités, la question de l'abattage de proximité semble davantage se poser en termes de **coût lié à la logistique du transport vers l'abattoir**, ce

---

<sup>15</sup> Soit en considérant que 100 % des troupeaux de 10 brebis et moins pratiquent intégralement l'abattage à domicile pour une consommation familiale.



transport étant généralement à charge de l'éleveur désirant valoriser sa production via les filières locales ou via le circuit court (ramassage en fermes limité à inexistant). En 2006, la FICOW avait estimé ce coût de transport à l'abattoir à 3,8 €/agneau<sup>16</sup> ; les éleveurs estiment que l'actualisation de ce coût le porte à  $\approx 7 - 12$  €/agneau. Ce coût conséquent est donc également un **frein au développement du secteur**. Un système de ramassage des agneaux et/ou de rassemblement pourrait amener à une logistique plus optimale, cet élément restant à confirmer par une étude de faisabilité.

### **L'abattage se fait majoritairement hors des sites wallons, sans un retour identifié**

**systematique de ces flux. Bien qu'il y ait une amélioration de la situation, l'outil wallon souffre encore d'un coût d'abattage élevé et parfois d'un manque de qualité, e.a. à cause des faibles volumes abattus. Concernant la proximité, le frein actuel est davantage lié au nombre d'animaux par transport qu'au manque de sites d'abattage. Une chaîne dédiée devrait permettre une diminution des coûts d'abattages, suivis d'une augmentation de la qualité générale de celui-ci. La concentration de certains abattages dans quelques outils peut amener des saturations.**

- **Abattage et marché hallal**

Traditionnellement, le marché musulman constitue un créneau de commercialisation conséquent pour le secteur ovin, qu'il s'agisse de réel marché Halal, d'abattages particuliers en abattoirs ou de ventes aux particuliers de confession musulmane. Preuve en est des données d'abattages relevées en 2014 : 36 % des abattages réalisés en abattoirs (y inclus les sites temporaires) étaient pratiqués rituellement, 91 % de ces volumes étant concentrés autour de la fête de l'Aïd-el-Kebir. Le secteur estime que, jusqu'en 2015, un minimum de 10.000 agneaux wallons étaient valorisés lors de la fête de l'Aïd, soit **au minimum 1/5<sup>ème</sup> des agneaux produits annuellement**.

Ce créneau de commercialisation est important pour le secteur ovin wallon, au-delà des volumes qu'il permet de traiter, car il permet d'écouler des agneaux qui correspondent moins aux attentes de la boucherie traditionnelle. Il s'agit donc d'un **créneau parallèle et complémentaire à ne pas négliger**.

En 2015 et 2018, **deux modifications législatives** ont eu et auront un **impact négatif direct et conséquent sur la filière ovine wallonne** :

- Depuis 2015 et l'obligation de l'étourdissement sur les sites d'abattages temporaires, le potentiel de commercialisation a dû être revu à la baisse, sans pour autant pouvoir systématiquement rediriger le volume d'ovins concernés vers un autre débouché. Plus de 80 % des éleveurs ovins professionnels sont directement impactés par cette perte de marché. Pour l'année 2015 en particulier, la perte de revenu moyenne par agneau « fini » à la mi-septembre a été estimée à  $\approx 23$  € par agneau. Les années ultérieures à 2015 n'ont pas montré de récupération conséquente du créneau perdu lors de la fête de l'Aïd ; la consommation Halal d'agneaux locaux semble, elle, rester régulière tout au long de l'année.
- 2018 marque l'étendue de l'interdiction d'abattage sans étourdissement aux abattoirs, une mesure similaire étant prévue en Flandre dès 2019, mais pas dans la région de Bruxelles. Cette mesure correspond à une interdiction du rituel « casher » et, en Belgique étant donné l'interprétation fixée par l'Exécutif des Musulmans de Belgique, également à une interdiction du rituel « Halal ». Il est à noter que les communautés musulmanes et juives ont introduits des recours mais que ceux-ci n'ont pas abouti à une suppression des réglementations. La Région de Bruxelles-Capitale a tranché en 2022 en

---


<sup>16</sup> Estimation sur base d'un salaire horaire fixé forfaitairement à 10 €/heure et de frais de transport fixés à 0,4 €/km

faveur du maintien de l'abattage sans étourdissement. Une partie des ovins abattus pour ce marché est donc abattue à Anderlecht.

L'impact pour le secteur ovin wallon de ce dernier changement législatif ne soit pas facilement mesurable, il est attendu une **perte conséquente du marché musulman local, mais pas de la consommation Halal**, celle-ci pouvant être couverte à travers une **plus grande part d'importé**. Ce sont ces changements législatifs entre nos régions qui ont redirigé en partie certains flux d'abattages. Cela a permis entre autres de booster quelque peu les volumes d'abattages en Wallonie (Ath).

À ce titre, il est à souligner que le marché de l'importation Halal, entre autres en provenance de Nouvelle-Zélande, correspond à un rituel halal qui n'est pas considéré comme tel si pratiqué en Belgique. À savoir que les ovins néo-zélandais sont étourdis avant abattage selon le processus d'étourdissement électrique réversible et que l'Exécutif des Musulmans de Belgique considère que cette méthode d'étourdissement ne respecte pas les conditions de l'abattage rituel, contrairement à la position prise par les instances religieuses d'un certain nombre d'autres pays (exemples : Arabie Saoudite, Jordanie, Malaisie, etc.). Il n'y a en revanche pas d'abattage selon le rituel « casher » en Nouvelle-Zélande. En conséquence, **le Belge musulman consomme de l'agneau « halal » qui a été étourdi avant abattage, mais ne peut pas consommer un agneau qui aurait été abattu à l'identique sur son territoire**. La prise de position ne pouvant émaner que de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, une modification de la position du consommateur musulman à court terme semble compliquée, des tentatives ayant déjà été menées.

Il est à noter que le site de Virton est déjà équipé d'un outil électrique d'étourdissement, non utilisé à des fins d'abattage rituel jusqu'à ce jour.

 **Le marché musulman étant un créneau complémentaire à ne pas négliger, mais aujourd'hui menacé, le secteur doit concilier les attentes de la communauté musulmane, du politique et de la société.**

## La découpe

56 ateliers de découpe sont agréés pour les ovins en Wallonie, tous ne pratiquant pas de découpe pour cette espèce. Parmi ces ateliers, notons la présence d'un outil industriel de transformation performant spécialisé en agneau, en voisinage immédiat de l'abattoir de Liège, **A. Lonhienne** (reprise par Irish Country Meat en 2011). L'entreprise est le **premier transformateur de viande ovine en Belgique** ainsi que le seul spécialisé en ovin. Au-delà de la seule découpe, l'entreprise est reconnue comme plateforme de vente et de distribution, allant de carcasses traditionnelles jusqu'à des produits prêts à être cuisinés. La viande ovine transitant et transformée par A. Lonhienne est majoritairement d'origine irlandaise, ainsi qu'anglaise et écossaise. L'entreprise travaille également un peu d'agneau belge (de Flandre et la filière Ovidis) et un peu d'agneau néo-zélandais ( $\approx 2\%$ ). Elle distribue ainsi environ 80 tonnes carcasses ovines par semaine (dont 20 tonnes sortent sous forme de barquettes (prêt à vendre)) ; ce volume est constitué à **85 % de prêt à trancher ou de prêt à vendre et à 15 % de carcasses entières**. A. Lonhienne est le **principal fournisseur des GMS** mais travaille également avec de nombreuses boucheries indépendantes. Son réseau de distribution est principalement la Belgique mais également, en faible volumes, le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas et la France. Il est à noter que la viande importée traitée par l'entreprise arrive majoritairement sous forme de morceaux et non de carcasses entières, l'offre y étant modulée selon la demande de leur clientèle, à savoir  **$\approx 100$  selles pour  $\approx 10$  paires de gigots pour  $\approx 1$  avant de carcasse**.

Cette demande favorisant certaines parties de la carcasse correspond, pour les pays exportateurs, à une optimisation de la valorisation de la carcasse. En misant sur la découpe et non la carcasse entière, ils peuvent profiter des meilleurs prix pour chaque morceau, en les orientant vers les marchés les plus rémunérateurs, l'Union européenne étant une destination privilégiée pour les morceaux à plus haute valeur ajoutée. Ainsi, en 2016, les envois néozélandais de viande ovine étaient constitués à 95 % par des découpes (désossées ou non).





En ce qui concerne les **ovins abattus en Wallonie**, a contrario de l'offre importée, la **transformation** est généralement **très limitée**, 85 à 90 % des ovins commercialisés en B2B étant estimés comme arrivant sous forme de carcasses entières au niveau de la distribution. Les volumes traités par le marché wallon ne permettent pas d'appliquer la même politique que celle des pays exportateurs et nous obligent à valoriser les carcasses dans leur entièreté, même si la demande pour les avants est faible. À ce stade de développement du marché ovin wallon, une valorisation différenciée d'une carcasse scindée / découpée au sein du marché intérieur n'est pas souvent mise en œuvre mais pourrait être une piste à creuser (exemple : intérêt des traiteurs pour les avants et des bouchers pour le dos et les arrières).

Concernant les éleveurs valorisants, leur production en B2C (sous forme de colis de viande), notons que la découpe est considérée comme un frein, certains abattoirs n'ayant aucun atelier de découpe leur étant directement lié ou accessible. Globalement, les ateliers – liés ou non à un abattoir - sont généralement peu équipés pour la mise en colis sous vide telle que demandée par l'éleveur. La levée de l'accès à la profession de boucher, envisagée au niveau de la Région wallonne, devrait permettre de partiellement lever ce frein de la découpe ainsi que d'améliorer la marge brute des ateliers ovins concernés.

**L'ovin doit entièrement être valorisé localement, mettant le secteur en position de faiblesse par rapport à l'import de morceaux nobles. L'avant de la carcasse pourrait être mieux valorisé à travers la transformation, les outils étant existants, mais la transformation étant aujourd'hui limitée.**

## La conservation

Au même titre que pour la découpe, les modes de conservation rencontrés pour la viande ovine importée sont globalement différents et plus élaborés que ceux appliqués à la viande ovine wallonne, pour laquelle seule la simple réfrigération existe. On peut donc considérer que la viande ovine wallonne est exclusivement de la viande fraîche.

A contrario, afin d'allonger la durée de conservation, la viande importée est largement conditionnée sous forme réfrigérée ou congelée. La viande dite "réfrigérée" - ou "chilled" - se présente sous deux conditionnements différents :

- La viande réfrigérée sous vide, où la surface de la viande est en contact avec le film. Dans ce cas, la durée de stockage sera alors portée à huit semaines pour de l'agneau, à condition que la température soit strictement maintenue à -1°C ;
- La viande réfrigérée sous atmosphère contrôlée (ajout du dioxyde de carbone). Cette technique permet d'augmenter jusqu'à 50 % la durée du stockage par rapport à la méthode sous vide, soit douze à seize semaines, à condition qu'un contrôle strict de la température soit maintenu à -1 °C (+/- 0,5°C).

Les viandes congelées proviennent majoritairement de Nouvelle-Zélande, les exportations britanniques étant constituées majoritairement de viandes réfrigérées non désossées (80 %) et les exportations irlandaises de 76 % de viande réfrigérées (Figure 11). Également, la Nouvelle-Zélande développe toujours plus la technologie « chilled ». Ainsi, en 2016, 34 % des exportations vers l'Union européenne étaient sous forme réfrigérée (contre 66 % de produits

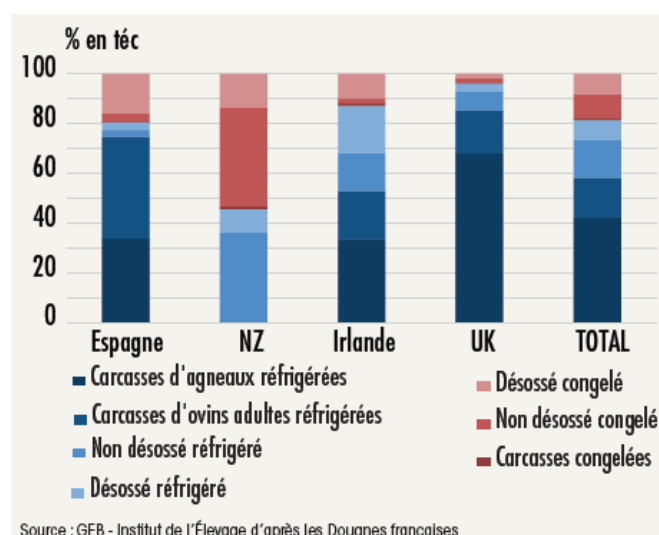


FIGURE 11- TYPES DE VIANDES OVINES IMPORTÉES EN FRANCE EN 2016



congelés), cette proportion étant variable selon les pays ( $\approx$  environ 50 % de chilled en France). Il est à noter que la viande néo-zélandaise nous arrive majoritairement par fret maritime et qu'il y a donc environ 5 semaines de traversée entre la Nouvelle-Zélande et les ports européens.

 **La viande ovine locale présente un atout de fraîcheur par rapport à l'offre importée. Les atouts de la production wallonne doivent être connus à travers des actions de promotion.**

## 2.4. Etat de la commercialisation et de la consommation

### La viande ovine importée

Le taux d'**auto-apvisionnement** de la Belgique en viande ovine en 2021 était estimé à **21.5 %**, pour un taux d'auto-apvisionnement européen de 85 %. La Belgique est ainsi **dans les pays de l'Union européenne les moins auto-suffisants en viande ovine**. Environ 19 000 T de viande d'agneau « équivalent carcasse » ont importés en 2021 en Belgique pour notre consommation. C'est une diminution de plus de 6 000 T par rapport à la moyenne des importations de viandes ovines entre 2014 et 2020.

La viande consommée en Belgique est donc avant tout d'origine néo-zélandaise, britannique, hollandaise et irlandaise (*Figure 12*). En dehors du flux d'ovins hollandais abattus en Belgique puis réexportés, la Belgique a importé 18 987 T de produits ovins en 2021. Notons que la Belgique est également une plate-forme commerciale de viande ovine puisqu'elle exporte, en termes de volumes, l'équivalent de 45 % des volumes importés (dont nous ne connaissons pas la provenance). En termes de volumes, la Belgique est la 5<sup>ème</sup> destination européenne des envois néo-zélandais, après le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et la France.

Une partie du pic de consommation lors de la période pascale est absorbée par les importations néo-zélandaises, cette période correspondant à leur pic de production (40 % des importations néo-zélandaises en France ont lieu au 1<sup>er</sup> trimestre). Il en est de même pour le pic de consommation lors des fêtes de fin d'année. Comme cité précédemment, l'agneau néo-zélandais **arrive à un prix rendu moyen (6,6 €/kg carcasse en 2022) inférieur à notre prix de revient (6,6 à 10,7 €/kg carcasse)**, en lien avec des coûts de production estimés plus de 3 fois inférieurs aux nôtres. Cumulé à cet élément, il est important de souligner la politique de produit d'appel dont font usage les GMS lors de la période pascale : l'agneau est alors vendu au consommateur dès  $\approx$  7 €/kg pour du gigot d'agneau (*Figure 13*), déforçant par-là totalement la perception du prix juste de l'agneau que le consommateur pourrait développer. Il est à noter également que la Nouvelle-Zélande impose des normes de production inférieures aux normes européennes (e.a. en matière de traçabilité). L'agneau néo-zélandais, souvent commercialisé vers l'âge de 12 mois, est enfin plus âgé que l'agneau européen. Les importations britanniques et irlandaises à cette époque de l'année (Pâques) concernent pour partie également des ovins plus âgés (hoggets et non viande d'agneau). Cette consommation d'ovins plus âgés peut avoir un impact

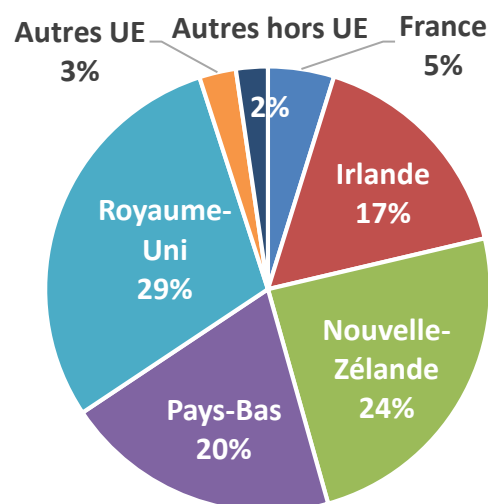


FIGURE 12 - ORIGINE DE LA VIANDE D'AGNEAU IMPORTÉE SUR LE MARCHÉ BELGE EN 2016



sur la consommation globale de viande ovine. De fait, si certains consommateurs ont associé négativement la viande d'agneau et un goût/odeur marqués, c'est suite à la consommation de viande de mouton adulte ou d'hoggets - au goût et à l'odeur pouvant être prononcés.

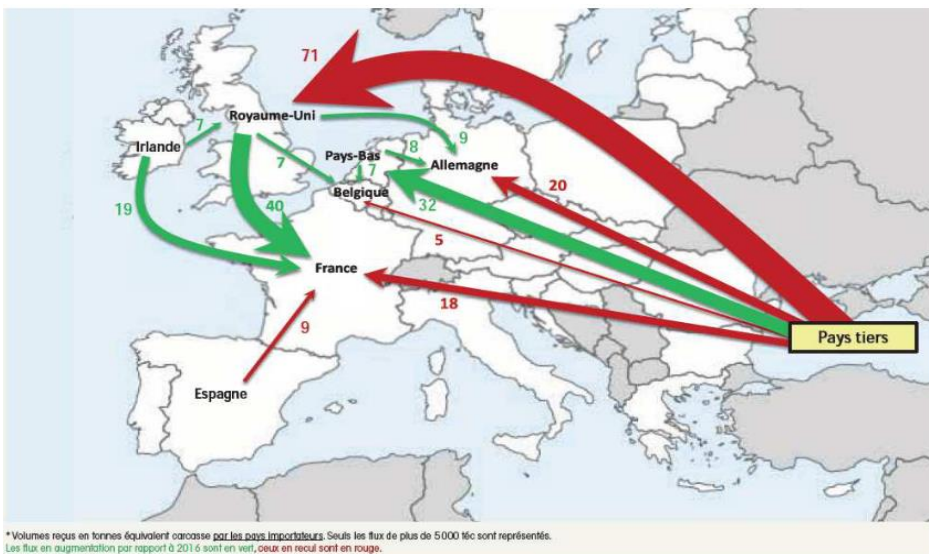


FIGURE 15 - FLUX DE VIANDE OVINE DANS L'UE EN 2017.

cadre du Brexit, et notamment quant au découplage ou non du contingent NZ entre l'UE à 27 et le Royaume-Uni, pourraient avoir des incidences majeures sur le marché européen de la viande ovine, y inclus en Belgique.

👉 **La Belgique est dans les pays de l'UE avec le plus faible taux d'auto-suffisant en viande ovine (21 % en 2021), d'où l'importance de soutenir et favoriser la dynamique d'installation.**

👉 **Bien que gage de qualité, la production ovine locale n'est pas concurrentielle par rapport à celle importée en terme de coûts de production. Elle nécessite donc un soutien spécifique ainsi que la recherche de l'optimum économique au sein de chaque élevage, à travers des moyens en formation et en encadrement.**

## La viande ovine locale

À l'heure actuelle, le lien entre la production en Wallonie et la commercialisation est structuré au travers de quelques filières de faibles à moyenne capacités (Agneau Joyau, COPROSAIN, Ovidis, Agneau Bio des Près d'Ardenne, Agneau de votre Terroir, Agneau de Gribomont...) traitant ± 20 % du potentiel de production, soit environ 12.000 agneaux annuellement.

Le reste de la production (80 %) se commercialise de manière souvent informelle et individuelle, soit en vente directe à des particuliers (vivants ou sous forme de colis de viande), à des bouchers ou à des marchands qui font du groupage.

Bien que non estimée, la commercialisation en vente directe B2C (e.a. sous forme de colis de viande) est fréquente en Wallonie. De par sa taille (environ 8 kg de viande pour un demi-agneau), le colis de viande d'agneau est facilement accessible au consommateur. S'adresser directement au consommateur est d'ailleurs



FIGURE 14 - LA VIANDE D'AGNEAU IMPORTÉE EST RÉGULIÈREMENT UTILISÉE COMME PRODUIT D'APPEL PAR LES GMS.

Il est à noter que la 1<sup>ère</sup> destination européenne des envois néo-zélandais est le Royaume-Uni, celui-ci exportant 31 % de sa production (Figure 15). Dans ce contexte, les décisions prises dans le

souvent le choix le plus opportun pour les éleveurs faisant pâturer des réserves naturelles ou ayant fait le choix de races à faible conformation bouchère, leur offre satisfaisant peu à la demande de la distribution. Cette offre, de par l'histoire qu'elle véhicule, peut par contre être attractive pour certains consommateurs. Toutefois, notons que le colis de viande ne semble pas être un créneau de commercialisation à favoriser pour l'ensemble du secteur. En effet, outre sa rentabilité qui n'est pas forcément des plus optimales (cf. page 13), le colis de viande ne séduit pas tous les consommateurs. En effet, moins d'un consommateur sur quatre est prêt à se procurer de l'agneau sous forme de colis de viande pour pouvoir consommer de l'agneau local alors que plus de deux acheteurs sur trois se déclarent prêts à payer plus cher pour cela (CRIOC 2012). La dichotomie entre le consommateur et le citoyen se marquant particulièrement sur ce créneau de commercialisation.

Même si le Belge achète la viande d'agneau avant tout en supermarchés (79 % des Belges), le segment de commercialisation lié à la grande distribution est jugé comme le moins accessible pour les produits wallons ; ceci est particulièrement lié au fait qu'il est beaucoup plus simple de s'approvisionner en morceaux « choisis » avec régularité et homogénéité au travers de la filière d'importation.

Le segment de commercialisation lié à la **boucherie artisanale** est jugé comme le **plus accessible pour les produits wallons**. Il est à noter que près de 50 % des consommateurs d'agneau plus réguliers le font chez un boucher. Outre le fait que le boucher peut valoriser plus facilement des carcasses entières (travail du produit, contact clientèle directe, ...), l'agneau local pourrait être considéré comme **un produit de niche et un produit d'appel** pour le boucher artisanal. Pour le boucher, la condition minimale à une commercialisation d'agneau local semble être un approvisionnement en viande d'agneau via un grossiste en viande et cet approvisionnement est aujourd'hui peu disponible. Les filières travaillant avec un grossiste en viande sont aujourd'hui rapidement en manque d'agneaux locaux, car la demande est très forte.

Une enquête préliminaire auprès des bouchers indépendants wallons, hors GMS, (n = 21) a montré que (Figure 16) :

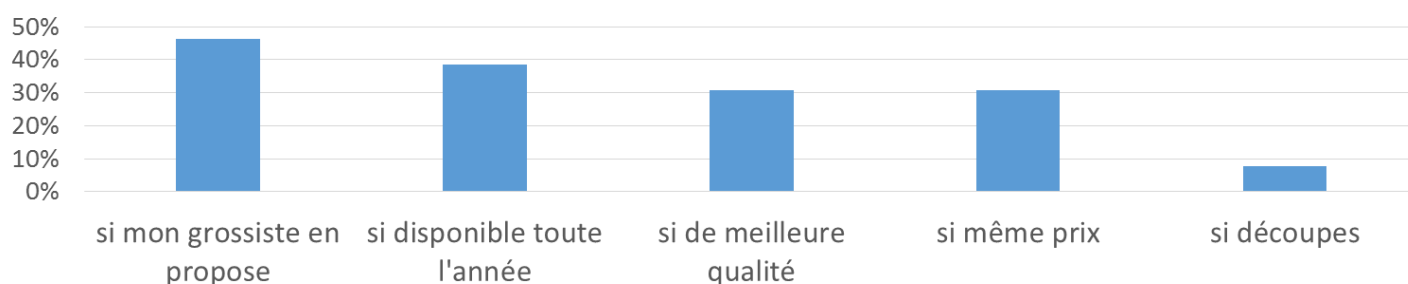




FIGURE 16. RÉSULTAT D'UNE ENQUÊTE AUPRÈS DE BOUCHERS INDÉPENDANTS (N=21, 2016, SoCoPro). RÉPONSE DES BOUCHERS TRAVAILLANT EXCLUSIVEMENT AVEC DE LA VIANDE OVINE IMPORTÉE À LA QUESTION « À QUELLE(S) CONDITION(S) SERIEZ-VOUS ENCLIN À PROPOSER DE LA VIANDE OVINE LOCALE ? »

- La couleur de la viande, un état d'engraissement correct et la conformation de la carcasse sont des critères de choix plus importants pour le boucher que l'origine de la viande.
- Les bouchers marquent une préférence pour les carcasses légères (poids idéal moyen : 18,5 kg) et, par là ainsi que par la recherche d'une homogénéité d'une carcasse à l'autre, une préférence pour l'agneau produit en bergerie.
- Les bouchers qui proposent de l'agneau d'origine wallonne le font avant tout pour sa qualité gustative, pour son origine locale et pour le lien direct qu'ils peuvent faire avec l'élevage. Il est à noter que seuls 30 % des bouchers interrogés proposent de l'agneau local et, pour la majorité de ceux-ci, l'offre locale est complétée par une offre importée.
- Les principaux freins de l'agneau local pour le boucher sont :
  - Le manque de grossistes en viande et les difficultés d'approvisionnement en viande d'agneau
  - Le manque de disponibilité tout au long de l'année

- L'absence de marque ou de label pour le promouvoir et le rendre visible
- Le boucher estime que les principaux freins de l'agneau local pour le consommateur sont :
  - Le manque de conscience de l'origine importée de la viande d'agneau vendue
  - Son prix par rapport au référentiel « promo des grandes surfaces » du consommateur
  - L'absence de marketing (pas de marque, pas de visibilité de l'origine, pas de visibilité des points de vente)

 **Le marché local est aujourd'hui quelque peu structuré sous forme de filières, conduisant à des volumes de production peu dirigés vers la distribution locale. Une augmentation de l'homogénéité et de la répartition temporelle de la production favorisera l'accès à la distribution locale.**

 **La production locale doit être davantage et prioritairement distribuée au niveau de la boucherie indépendante, présente ou non dans un GMS. Les freins majeurs actuels à cette distribution sont l'approvisionnement ainsi que l'absence de marketing, ne permettant pas de diriger le consommateur vers l'offre locale. L'encadrement technique en ferme pourra travailler à lever ces deux freins, en parallèle avec le développement d'une politique de promotion ciblée.**

## Le belge et la viande ovine


La consommation moyenne en Belgique est estimée à **1,0 kg/an/personne, soit 1,2 % de la consommation totale en viandes**. Cette consommation est en nette régression par rapport à 2020 (-0,4 kg éq. carc. /hab. an.) après quelques années de stabilisation autour de 1,4 kg éq. carc. /hab. an. La consommation est donc à surveiller en parallèle du développement de l'offre. Il est à noter que tous les belges ne consomment pas de viande ovine, le taux de pénétration étant estimé à 50 % chez les wallons et bruxellois. Aussi, la consommation de viande ovine reste plus occasionnelle que pour les autres viandes (en moyenne 4,6 fois par an). La consommation de viande d'agneau en Wallonie semble donc être une consommation festive plutôt qu'une consommation « au quotidien ».

Cette très faible consommation semble aujourd'hui être moins une menace pour la filière ovine wallonne que la perception tronquée du consommateur au sujet du produit. De fait, le très faible taux d'auto-approvisionnement en viande ovine contraste avec le sentiment des acheteurs de viande d'agneau dont **41% pensent que la viande d'agneau achetée est d'origine belge**. Il est également à noter que 43 % des acheteurs déclarent ne pas avoir la moindre idée de l'origine de la viande d'agneau achetée (CRIOC 2012). Aussi, 6 Belges sur 10 perçoivent la viande ovine comme une viande chère (CRIOC 2012). Les dépenses en viande ovine concernent d'ailleurs les ménages aux revenus supérieurs. Pourtant, l'évolution du prix de la viande d'agneau est inférieure à celle de l'inflation. Cette faible évolution du prix de la viande d'agneau au cours de ces dernières années, contrairement à celui de la viande de bœuf, fait qu'aujourd'hui le prix de la viande d'agneau s'aligne assez sensiblement sur celui de la viande de bœuf. Le consommateur ne semble pas être conscient de cette évolution.

Le consommateur belge d'agneau peut être scindé en 3 groupes (Gfk, 2013) :



- Le « lover » (25 % des consommateurs), qui est sensible aux aspects qualitatifs de l'offre et aux critères de développement durable (exemples : traçabilité de l'origine, aspect naturel de la production, etc.). 43 % d'entre eux achètent de l'agneau au moins une fois par mois ;
- Le « liker » (29 % des consommateurs), convaincu par les qualités sensorielles de la viande d'agneau, mais peu sensible aux autres arguments ;
- Le « non liker » (46 % des consommateurs), peu convaincus par les arguments qualitatifs et qui, pour 78 % d'entre eux, n'achètent pas d'agneau.

 **Le consommateur belge a une perception tronquée du produit ovine. Des actions de promotion ciblées et le développement d'un marketing de filière permettront de rapprocher la perception de la réalité.**

## 2.5. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière

### Promotion - APAQ-w

Les producteurs d'ovins cotisent à l'APAQW au travers d'un prélèvement effectué en abattoir. Compte tenu du faible pourcentage d'abattages (<40% du potentiel) réalisés en Wallonie, **le budget mobilisé** par ces cotisations **est très faible** (environ 6 000 € en 2020) et ne permet pas d'initier des projets novateurs ou d'envergure pour le secteur. Il est nécessaire de préciser toutefois une amélioration du budget suite aux changements dans les flux d'abattages au niveau belge. Le budget ayant été multiplié par 3 en 5 ans.

Il est à noter qu'à ce jour, il est **difficile de répondre à la demande de tous les consommateurs**, en ce sens qu'il est difficile de rediriger le consommateur des grandes enseignes et à la recherche d'agneau local vers un distributeur qui peut répondre à sa demande.

Une concertation du secteur a été réalisée en 2021. Les éleveurs wallons ont décidé de changer de mode de perception des cotisations pour l'APAQ-W afin d'augmenter le budget dédié à la promotion. La cotisation sera dorénavant prélevée par l'ARSIA lors de la commercialisation des boucles auriculaires. Comme l'identification des animaux est obligatoire, l'ensemble des agneaux produit en Wallonie devrait cotiser à l'APAQ-W et pas seulement les 40% d'ovins abattus en Wallonie. Ceci créera en plus un avantage à l'abattage en Wallonie pour nos ovins. Vu que la cotisation continuera d'être prélevée en Flandre au moment de l'abattage, les éleveurs ovins wallons ne souhaitant pas cotiser 2 fois pour la promotion, c'est-à-dire une fois pour l'APAQ-W lors de l'identification et une fois pour le VLAM lors de l'abattage, devront abattre leurs animaux en Wallonie plutôt qu'en Flandre. De plus, les ovins flamands venant se faire abattre en Wallonie ne cotiseront plus du tout eux ni au VLAM ni à l'APAQ-W. Ce qui renforcera la compétitivité de nos outils d'abattage. Tout en améliorant le budget dédié à la promotion en Wallonie.

La filière ovine a besoin de pouvoir **se démarquer de l'offre importée à travers son image**, aujourd'hui non construite. Les recommandations 21 à 25 ainsi que 75 de la Résolution du Parlement européen du 3 mai 2018 invitent la Commission européenne à renforcer la politique de promotion relative aux produits ovins (campagnes génériques, logo commun indicateur de l'origine, campagnes visant à mettre fin à l'image d'une viande difficile à cuisiner, ...).

### Recherche – Université de Namur, ULg et CRAw

En 2015, le secteur a exprimé que, selon lui, les thématiques suivantes devraient prioritairement faire l'objet de projets de recherche :



1. Pâturage hivernal (prairies + cultures).
2. (1er ex aequo) Commercialisation et logistique (entre autres des avancées en matière de solution logistique innovante relative au ramassage des animaux ainsi qu'une étude marketing permettant de déterminer l'image à donner à l'agneau wallon).
3. Rentabilité (entre autres via le développement d'un réseau de fermes de références axé sur les données technico-économiques, pour connaître les composantes des charges et leurs facteurs de variation).

À ce jour et par le passé, **la recherche ovine ainsi que l'expertise relative sont très peu développées en Wallonie**. Cette recherche s'est majoritairement tenue au niveau du Centre de Recherche Ovine de Faulx-les-Tombes (CRO, Université de Namur, Faculté Vétérinaire), à travers de la recherche vétérinaire fondamentale (Schmallenberg, FCO, piétin, ...), en lien avec l'appartenance du centre à la Faculté Vétérinaire. Il est à noter que le CRO, un élevage ovin de  $\approx 400$  brebis, est avant tout une infrastructure dédiée à l'enseignement (formation pratique des futurs vétérinaires) ; il est également régulièrement utilisé comme vitrine de l'élevage ovin wallon via des événements telles que les ovinpiades et la formation d'élèves agricoles du secondaire.

Ces dernières années, la recherche relative à l'espèce ovine n'a ainsi porté que sur des sujets vétérinaires (UNamur, ULiège), contrairement à la demande du secteur.

De 2017 à mi-2022, le Collège des Producteurs et le CRAw sont impliqués dans le projet européen de recherche DiverIMPACTS à travers un cas d'étude. L'objet de ce cas d'étude est de favoriser le développement du pâturage des cultures dérobées par les ovins, en partenariat avec des cultivateurs non-détenteurs d'ovins, via le développement de partenariats équitables (développement de la diversification à l'échelon territorial). Sur base du développement de complémentarités entre élevage ovin et cultures céréalières, le secteur ovin a un potentiel de développement conséquent en Région wallonne. À la fin du projet, une trentaine de partenariats éleveurs – agriculteurs étaient en place avec aucun divorce à déplorer. En 5 ans, il y a eu une évolution exponentielle du nombre d'hectares pâturé par des ovins avec un démarrage à presque 0 ha en 2017 pour arriver à plus de 1200 ha en 2021. Le principal frein à la pratique est déjà le nombre d'ovins disponible pour les partenariats.

Il y a besoin d'élargir le focus de la diversification ovine : l'ovin pourrait devenir un outil agroécologique pour d'autres spéculations et une source de valorisation d'une biomasse aujourd'hui non/sous-valorisée : pâturage des vignes, vergers, pépinières de sapins, de champs de panneaux photovoltaïques, éco-pâturage, ... Mais actuellement, les connaissances techniques sont trop peu développées dans ces voies de diversifications.

La recherche ovine de ces dernières années se limite donc à ces quelques projets. La Commission Filière insiste sur les aspects appliqués de la recherche pour répondre aux questionnements concrets des éleveurs.

Par ailleurs, peu d'exploitations ovines (2) ont fait l'objet d'un Centre de Référence et d'Expérimentation depuis 2010.

## Encadrement – Awé et Collège des Producteurs

En 2015, le secteur a exprimé que, selon lui, l'encadrement devrait prioritairement porter sur les thématiques suivantes :

1. **Commercialisation**, soit développer une solution commerciale tenant compte de la structure atypique du secteur wallon (trop faible volume de production, etc.)
2. **Rentabilité**, soit collecter des données technico-économiques régionales. Ce point rejoint le point analogue en matière de recherche.
3. **Alimentation**, notamment en ce qui concerne l'autonomie alimentaire.

Il a également été demandé que, dans toute vulgarisation concernant les bovins (e.a. via presse), un point d'attention permette de savoir si le sujet est également transposable aux ovins.

Actuellement, les acteurs en charge de l'encadrement sont restreints et se limitent essentiellement au service Ovin – Caprin d'Elévéo. Parmi les services d'encadrement proposés, soulignons la mise à disposition d'un logiciel de gestion de troupeau payant (Ovitrace – Capritrace). Ce logiciel, en perpétuelle amélioration, répond



aujourd'hui aux besoins de l'enregistrement individuel électronique et fournit de nombreux services administratifs (éditions des documents de transport, du tableau historique de la prime couplée ovine, du registre d'élevage officiel) ; néanmoins, il ne compte que peu d'abonnés. Notons qu'Elevéo propose également un encadrement en matière de sélection animale. Les races qu'elle reconnaît se voient définies suivant des objectifs et le service Ovin – Caprin d'Elevéo s'attelle au développement et à la promotion de ces races tant dans le pays qu'à l'étranger. Toutefois, ce service d'encadrement ne concerne que très peu d'éleveurs professionnels et les orientations à prendre pour capter la cible « professionnelle » impliqueraient des changements d'envergure.

Dans le développement d'applications informatiques, la mise en place de la plateforme P@ddoc (<http://www.paddoc.be/index.php/fr/users/login>) par AWARDE (ARSIA – Elevéo) permet la simplification administrative pour les éleveurs d'ovins et de caprins comme la gestion des marques auriculaires, les accouplements, les naissances, la gestion de l'inventaire ou des demandes de l'administration concernant les aides couplées.

Il faut noter une évolution positive dans l'encadrement en ferme depuis l'arrivée du seconde ETP chez Elevéo en 2019.

Le Collège des Producteurs appuie les éleveurs dans leurs démarches d'avis vis-à-vis des autorités publiques ainsi que dans la mise en place d'initiatives économiques de filières.

Il y a un encadrement de la part de l'ARSIA via des visites d'élevages pour mesurer l'ambiance des bâtiments, via le développement d'une mutuelle permettant de réduire le coût d'analyse et par mise en location de matériel d'élevage destiné aux éleveurs OCC comme des cages de retournement, des coupes onglons, des cages de pesée, etc...

Pour garantir la politique d'installation de jeunes, un ETP a été déloqué au collège, via le Plan de Relance, pour permettre d'accompagner l'installation de 40 jeunes éleveurs professionnels. Cela permettra de donner les meilleures chances à ces nouveaux éleveurs de s'installer durablement et de manière professionnelle.

## Formation – Awé, ARSIA, Université de Namur et Collège des Producteurs

La formation initiale à l'élevage ovine est particulièrement pauvre en Wallonie, que ce soit au niveau des cursus scolaires (secondaires et supérieurs). Mais grâce à la thématique « Diversification dans l'élevage ovine/caprin » reprise dans les 8 thématiques prioritaire de formation pour l'appel à projet 2020 – 2022, 25 formations spécifiques ont été proposées et retenues pour la période.

Les cours C « Formation d'initiation à l'élevage ovine » (dispensés entre autres par Elevéo, l'ARSIA, l'Université de Namur et le Collège des Producteurs) permettent d'améliorer la qualité de la formation des éleveurs souhaitant commencer.

L'ARSIA avait renforcé ses services de formation à destination des éleveurs d'ovins, notamment à travers le projet de formation FORUM. La subvention s'est terminée en 2021. Une réflexion est menée sur l'intérêt de formations de type FORUM, car la situation sanitaire a rapidement égrainé la motivation des participants avec parfois seulement quelques éleveurs présents sur la visioconférence. Une réflexion est en cours pour réorienter les forces sur des journées plus complètes à destination des éleveurs avec des cas pratiques, des mises en situation, etc...


Depuis 2015, le Collège des Producteurs sensibilise les écoles secondaires agricoles à la spéculation ovine à travers l'organisation d'une journée Ovine Inter-écoles, à l'image des Ovinpiades françaises et avec participation à la clef à la finale de celles-ci lors du SIA (pour une première édition en 2018). Il s'agit donc d'une journée ludique axée sur la formation pratique autour des ovins. Cette journée de formation connaît un succès croissant. La pandémie ayant légèrement compliqué l'organisation, celle-ci reprend de plus belle des 2022 sous le même format qu'avant le Covid-19. Il est utile de préciser qu'en 2019, les Ovinpiades wallonne ont eu une finale belge au salon AgriBex (décembre 2019). Au Salon International de l'Agriculture (Paris, février 2020), un étudiant wallon est élu meilleur Jeune Berger Européen lors des Ovinpiades.





Que ce soit dans le cadre des Ovinpiades ou dans le cadre des cours C, il est à noter le rôle essentiel du Centre de Recherches Ovines de l'Université de Namur pour le déroulement de ces activités. C'est en effet le seul centre qui permet une formation pratique à l'élevage ovin professionnel en Wallonie, bien que ses moyens actuels ne le cantonnent actuellement pas à ce rôle, qui reste à développer.

Alors que la Wallonie ne propose pas de réelle formation au métier de berger et est actuellement peu en capacité de le faire (rareté de l'expertise), des formations professionnelles de qualité et parfaitement transposables à nos systèmes d'élevage wallons existent en France, entre autres à travers le Certificat de Spécialisation ovin (8 mois de formation, à raison de 560 heures de cours théoriques et pratiques et 560 heures de stages) ou les formations à distance. Il pourrait dès lors être intéressant de développer une passerelle vers cette formation pour les étudiants wallons, par exemple dans le cadre des accords relatifs à la Grande Région, une école spécialisée étant localisée à Mirecourt, dans les Vosges.

 **La production ovine est aujourd'hui entourée d'un budget de promotion très restreint même si en croissance, d'une quasi-absence de recherche appliquée, d'un manque global d'expertise, d'un taux d'encadrement relativement limité et d'une offre en formation professionnelle perfectible. À ce jour, la contribution des acteurs publics au développement du secteur et à l'organisation de la filière est insuffisant.**

## 2.6. Initiatives inspirantes

En regard de la **qualité différenciée**, il n'existe actuellement pas de cahier de charges spécifiques à la qualité différenciée pour la production ovine. En regard de sa part de marché restreinte, le secteur estime que son image et la qualité de son produit (e.a. fraîcheur, traçabilité, normes sanitaires élevées) doivent être valorisées globalement et non de façon segmentée.

Toutefois, la première race autochtone en effectifs, l'Ardennais Roux, pourrait éventuellement être en mesure de prétendre à une IGP (supposition d'une qualité gustative particulière). Des pré-démarches ont été initiées en ce sens par la Commission Raciale relative, sans être poursuivies. Une IGP pour cette race répondant particulièrement peu à la demande de l'aval de la filière viande pourrait l'aider à la valorisation de son produit viande malgré son manque de qualités bouchères.

En France, différentes initiatives pourraient inspirer le secteur en Wallonie :

### ➤ **OPNC françaises : exemple de l'Association Ovine Nord Picardie**

Cette Organisation Non Commerciale de Producteurs, composée de 140 éleveurs provenant de 6 départements du nord de la France pour environ 25 000 brebis, est une coupole entre les producteurs et les acheteurs. Elle est née d'une réflexion syndicale de proposer un autre modèle que la coopérative : ils voulaient d'un modèle dans lequel l'éleveur est un « grand garçon » qui prend en main sa commercialisation.

L'AONP permet une meilleure valorisation de la production par une structuration de la filière ovine en différents marchés à travers différentes actions :

- La planification de la production et des enlèvements vers les abattoirs
- La certification des élevages et la validation des agneaux de l'AOP des prés-salés
- L'accompagnement des éleveurs dans la contractualisation
- L'organisation de manifestations agricoles
- La fourniture de matériels et services aux adhérents
- La gestion administrative de la structure.



Les éleveurs commercialisent leur production dans 7 filières différentes (AOP Agneaux des Prés Salés, Agneau Boulonnais, etc.).

Les atouts de ce modèle pour nos perspectives wallonnes sont : (1) plusieurs filières de productions différentes peuvent cohabiter au sein d'une même structure ; (2) le prévisionnel de production, bien que très peu apprécié par les éleveurs au départ, est devenu un outil incontournable de la bonne gestion de l'offre.

#### ➤ **Structuration des éleveurs autour de marques commerciales privées leur appartenant : exemple d'Agneau Terroir d'Alsace**

Les bases de l'association Agneau Terroir d'Alsace remontent à 2006, époque à laquelle les premiers partenariats éleveurs-bouchers sont créés. En 2012, afin de pouvoir mutualiser leur production et de lui donner plus de visibilité, les éleveurs créent leur marque : l'Agneau Terroir d'Alsace. Ils sont actuellement 20 et livrent 5.500 agneaux par an, toute l'année, dans 50 points de ventes dans la région de l'Alsace.

**Particularités** : (1) Un prix fixe au kilo carcasse est défini en début d'année. Ce prix fixe est un levier fort pour le développement de la filière : cela permet aux éleveurs de se concentrer sur la production, d'améliorer cette dernière ainsi que leur technicité. (2) Le producteur est responsable de ses relations commerciales avec son ou ses bouchers : le boucher achète directement à l'éleveur. Il y a là un contact permanent entre eux et une possibilité d'échange, de remise en question et d'évolution continue de part et d'autre. Il s'agit d'un vrai partenariat dans lequel chacun est gagnant. Cette particularité est donc considérée comme un atout.

Afin de poursuivre leur développement et de pérenniser l'association, un prévisionnel de production a récemment été mis en place et les éleveurs sont dorénavant obligés de dessaisonner une partie de leur production pour mieux répondre à la demande. Notons aussi que l'association tire toute la filière alsacienne vers le haut.

Depuis la première version du Plan de Développement, une initiative similaire s'est développée en Wallonie via la création d'une marque « Agneau Joyau » qui rassemble quelques dizaines d'éleveurs ayant un schéma de production, d'organisation de filière et de commercialisation commun sans être reconnu comme Organisation de Producteurs.

#### ➤ **Opportunités du bouclage électronique**

Le Règlement Européen du 9 juillet 2005 a imposé l'identification électronique du cheptel ovin à la France. Aujourd'hui, la France a largement su faire de cette obligation sanitaire une opportunité dans la gestion du travail journalier de l'éleveur, notamment à travers une large diffusion des logiciels de gestion de troupeau, en combinaison avec les lecteurs de boucles électroniques. Fin 2013, le logiciel Ovitel comptait plus de 1.400 éleveurs-utilisateurs. Ce logiciel possède de nombreuses fonctionnalités ; parmi celles non-disponibles via les logiciels wallons Ovitrace et Capritrace : bilan technico-économique, notification à l'Établissement départemental de l'élevage (EDE), retour automatisé des informations d'abattage, lien avec le contrôle des performances (récupération automatique des index, ...), etc.

Nombre d'éleveurs français s'entendent aujourd'hui sur le gain de temps, la simplification administrative et la simplification de gestion du troupeau apportés par le bouclage électronique, à condition qu'il soit valorisé au sein de l'exploitation. Le bouclage peut être considéré comme un **outil facilitateur de métier**, en lien avec une image moderne et attractive de celui-ci.

Depuis juillet 2022, il y a une obligation de boucler les ovins avec des marqueurs électroniques (l'Arrêté Royal du 20/05/2022). Une période de transition est en cours jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023 où les boucles « saumon » non-électronique ne pourront plus être utilisées pour marquer les animaux nés sur l'exploitation (Art. 80 §2 de l'Arrêté Royal du 20/05/2022).

#### ➤ **Inosys Réseaux D'élevage**

Le dispositif Inosys Réseaux d'élevage constitue une plateforme collective au service de la connaissance et de l'innovation dans les systèmes d'élevage herbivores, y inclus l'ovin. Il s'appuie sur



un réseau de compétences associant des éleveurs, des experts de terrains (Chambres d'Agriculture) et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage. Il est organisé en deux volets d'activités :

1. Un volet "observatoire" de l'évolution des systèmes d'élevage. Pour connaître le fonctionnement technique et économique des systèmes d'élevage, le dispositif s'appuie sur la valorisation de bases de données existantes ainsi que sur le recueil d'informations auprès d'exploitations "de références". Au niveau ovin, Inosys s'appuie ainsi sur 402 fermes de référence réparties sur le territoire français, permettant, entre autres, de déterminer annuellement le coût de production pour les différents systèmes de production.
2. Un volet "innovation/accompagnement du changement", qui regroupe les activités visant à repérer, évaluer et accompagner l'innovation en élevage, et fournir les éléments nécessaires à la transition vers de nouveaux modèles.

### ➤ **Sélection génétique France**

La sélection française repose sur le fait que tous les élevages « inscrits » ne sont pas sur un pied d'égalité. En fonction de leur implication dans les contrôles de performances et en fonction du potentiel génétique des animaux les composant, 3 catégories d'élevage sont établies : élevages sélectionneurs, élevages multiplicateurs et élevages utilisateurs. Les sélectionneurs produisent les meilleurs reproducteurs : les « béliers qualifiés » ainsi que des mères également « qualifiées ». Les multiplicateurs diffusent le progrès génétique des sélectionneurs en utilisant des « béliers qualifiés » et en vendant leurs filles. Enfin, les utilisateurs achètent des animaux reproducteurs chez les multiplicateurs. L'éleveur sélectionneur doit intégrer un programme strict de contrôle des performances alors que l'éleveur utilisateur pourra se limiter à l'enregistrement des mises en lutte, des mise-bas et des mortalités.



## 2.8. Chaînes de valeur

Sur base des différentes informations collectées auprès des opérateurs, la chaîne de valeur des différents segments de la filière ovine peut se synthétiser selon le diagramme suivant.



## 3. ANALYSE SWOT



	<b>Positif</b>	<b>Négatif</b>
<b>Interne</b>	<p style="text-align: center;"><b>FORCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements réduits (bâtiments, matériel, animaux) et retour de trésorerie plus rapide</li> <li>• Adaptabilité / valorisation des bâtiments existants</li> <li>• Accessibilité aux femmes et aux hors-cadres familiaux (manipulation aisée des animaux)</li> <li>• Secteur hobbyiste (pool d'éleveurs potentiels)</li> <li>• Eleveurs pluriactifs (compétences croisées)</li> <li>• Possibilité plus large d'auto-construction</li> <li>• Cahier de charges bio très accessible</li> <li>• Complémentarité avec la spéculation grande culture (valorisation des sous-produits et cultures dérochées, qualité du sol et saisonnalité de la charge de travail, accès à de nouvelles ressources fourragère)</li> <li>• Complémentarité avec la spéculation bovine (gestion sanitaire, performance à l'hectare, matériel nécessaire généraliste, ...)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rentabilité uniquement si technicité élevée + charges / investissements raisonnés</li> <li>• Charge de travail élevée</li> <li>• Absence de marché de la viande ovine</li> <li>• Manque d'organisation de filière, débouchés en cours de développement</li> <li>• Prix à l'éleveur pas assez rémunérateur (inférieur au prix de revient)</li> <li>• Manque de logistique de transport (e.a. vers abattoir) et de distribution</li> <li>• Etat de conformation moyen et manque d'adéquation avec les besoins de la boucherie</li> <li>• Manque de formation à l'état d'engraissement et à la finition et absence d'information sur la conformation à l'abattage (pas de classification des carcasses)</li> <li>• Manque de visibilité de la production (de la production à la commercialisation)</li> <li>• Reproducteurs : valorisation difficile + disponibilité limitée</li> <li>• Saisonnalité de la production vs. demande constante</li> <li>• Commercialisation majoritairement sous forme de carcasses entières</li> <li>• Coexistence de 3 spéculations viande /lait /gestion des espaces verts et confusion entre elles</li> </ul>
<b>Externe</b>	<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>\cong</math> 20 % d'auto-provisionnement : potentiel de développement très élevé</li> <li>• 1/3 éleveurs professionnels &lt;45 ans</li> <li>• Soutien PAC sur les atouts agroécologiques de l'ovine</li> <li>• Demande forte en produits locaux (consommateurs, intermédiaires)</li> <li>• Image verte et positive chez le consommateur / citoyen</li> <li>• Etiquetage obligatoire de l'origine de la viande</li> <li>• Marché hallal : valorisation d'animaux lourds inaptes pour la boucherie traditionnelle</li> <li>• Valorisation fourragère permettant un accès au foncier pour certaines situation lors de l'installation (couverts, panneaux solaires, écopâturage, etc...).</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>\cong</math> 20 % d'auto-provisionnement : importations majoritaires et concurrence non soutenable (prix, approvisionnement constant, choix des morceaux, absence d'AOC)</li> <li>• Manque de formation à l'élevage ovine</li> <li>• Secteur hobbyiste (dépréciation du monde agricole)</li> <li>• Manque de considération dans le secteur agricole, à tous niveaux</li> <li>• Accès à la terre en propriétés ou location</li> <li>• Manque de compétences vétérinaires</li> <li>• Coûts annexes par rapport aux pays voisins (prix de la terre, frais d'abattage, de tonte, de découpe, ...)</li> <li>• Freins législatifs + logistiques à la vente directe</li> <li>• Méconnaissance de la production locale vs. importée de la part du consommateur</li> <li>• Image de « viande chère »</li> <li>• Mouvements anti-viande (et consommation de « bébés »)</li> <li>• Prédation conséquente : vol, chiens, loup</li> </ul>



# 4. CHANGEMENT ATTENDU A L'HORIZON 2029

L'objectif général « Horizon 2029 » du plan stratégique est de : **« Tripler la proportion de produits ovins wallons (identifiés) disponibles sur le marché local (belge, wallon et bruxellois) et prioritairement disponible en boucherie indépendante - soit viser un taux d'auto-approvisionnement de 35 % en viande ovine et de 20 % en lait de brebis -, tout en garantissant un revenu rémunérateur et des conditions de travail (socialement) favorables à l'éleveur wallon ».**

À noter : le frein de la filière ovine n'est peu à pas lié à la demande, mais bien uniquement lié à l'offre. Le premier besoin de la filière est de disposer d'une offre ovine plus abondante, plus qualitative et plus structurée. Particulièrement pour la viande ovine bio, le besoin majeur de la filière porte sur l'évolution de la qualité bouchère. La structuration de l'offre sera hautement facilitée par une offre plus abondante valorisant un revenu rémunérateur et le local. Une évolution favorable dans ces 2 aspects pourrait être apportée par la mise en place d'une série de filières locales spécialisées. Plus spécifiquement en ce qui concerne le développement de l'offre à travers une augmentation des cheptels et étant considéré le panorama et le cadre de l'agriculture wallonne, le secteur estime que le pâturage de nouvelles ressources fourragères comme les cultures dérobées ou l'éco-pâturage et la sensibilisation globale des futurs agriculteurs et techniciens sont deux axes primordiaux.

En mettant en place l'ensemble des actions proposées ci-après, il semble réaliste d'attendre un changement qui se matérialiserait au travers des indicateurs majeurs suivants<sup>17</sup> :

- +200 % éleveurs ovins professionnels – soit  $\approx$  30 nouveaux installés annuellement - (soit maintien de la dynamique d'installation observée entre 2010 et 2015)
- +30 % de la taille moyenne du cheptel ovin professionnel – soit une taille moyenne de cheptel de 115 brebis - (soit dynamique de progression inférieure à celle observée entre 2010 et 2015)
- 55 % des ovins wallons abattus en Wallonie (contre 20 % en 2015), soit  $\approx$  80.000 ovins wallons abattus annuellement en Wallonie
- 50 % de la production issue des troupeaux professionnels distribuée en boucheries indépendantes<sup>18</sup>

Sur la durée du Plan Stratégique, ce changement générerait un chiffre d'affaires de 147 millions EUR pour les Producteurs, soit 55 millions EUR de plus que si le secteur se maintenait en son état actuel, et, à l'horizon 2029, un revenu par kg carcasse agneau de 6,15 EUR en conventionnel et 7,05 EUR en bio (sans prise en compte de l'inflation et départ en 2018). Au-delà du seul bénéfice pour les éleveurs, ce changement générerait un chiffre d'affaires complémentaire de 63,1 millions EUR pour l'ensemble de la filière.

Les actions proposées ci-après devront faire l'objet d'une analyse à mi-parcours (2024). En fonction de l'évolution des indicateurs, une révision à mi-parcours du Plan Stratégique pourrait être proposée.

<sup>17</sup> Sur la base des données Sanitel 2015

<sup>18</sup> Le potentiel de production valorisé sous forme de colis de viande est supposé en faible évolution (+ 2 % annuel)



Année	Nombre de troupeaux > 30 brebis	Nombre moyen de brebis par troupeau	Potentiel de production d'agneaux conventionnels (en T carcasse)	Potentiel de production de réformes en conventionnel (en T carcasse)	Potentiel de production d'agneaux bios (en T carcasse)	Potentiel de production de réformes bios (en T carcasse)	% valorisés dans les filières locales	C.A. estimé (en K€)	Différentiel C.A. (secteur ovin en développement / secteur ovin en statut quo – base 2018)
2015	459	89	719	112	304	48	10%	6378	
2018	550	95	929	143	398	61	10%	8403	
2019	580	97	1000	154	429	66	16%	9 148	745
2020	610	99	1074	165	460	71	20%	9 917	1514
2021	640	101	1149	176	493	76	25%	10 710	2307
2022	670	103	1227	188	526	81	29%	11 529	3126
2023	700	105	1307	201	560	86	32%	12 374	3971
2024	730	107	1389	213	595	91	36%	13 242	4839
2025	760	109	1473	226	631	97	39%	14 138	5735
2026	790	111	1559	239	668	103	41%	15 058	6655
2027	820	113	1647	253	706	108	44%	16 004	7601
2028	850	115	1738	267	745	114	46%	16 976	8573
2029	880	117	1831	281	785	120	48%	17 974	9571
							<b>TOTAL</b>	<b>147 070</b>	<b>54 637</b>

FIGURE 16. EVOLUTION DU CHIFFRE D’AFFAIRES DE LA PRODUCTION OVINE WALLONNE SUR BASE DES INDICATEURS TRADUISANT LES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE, SUR BASE DU POTENTIEL DE PRODUCTION PROFESSIONNEL.

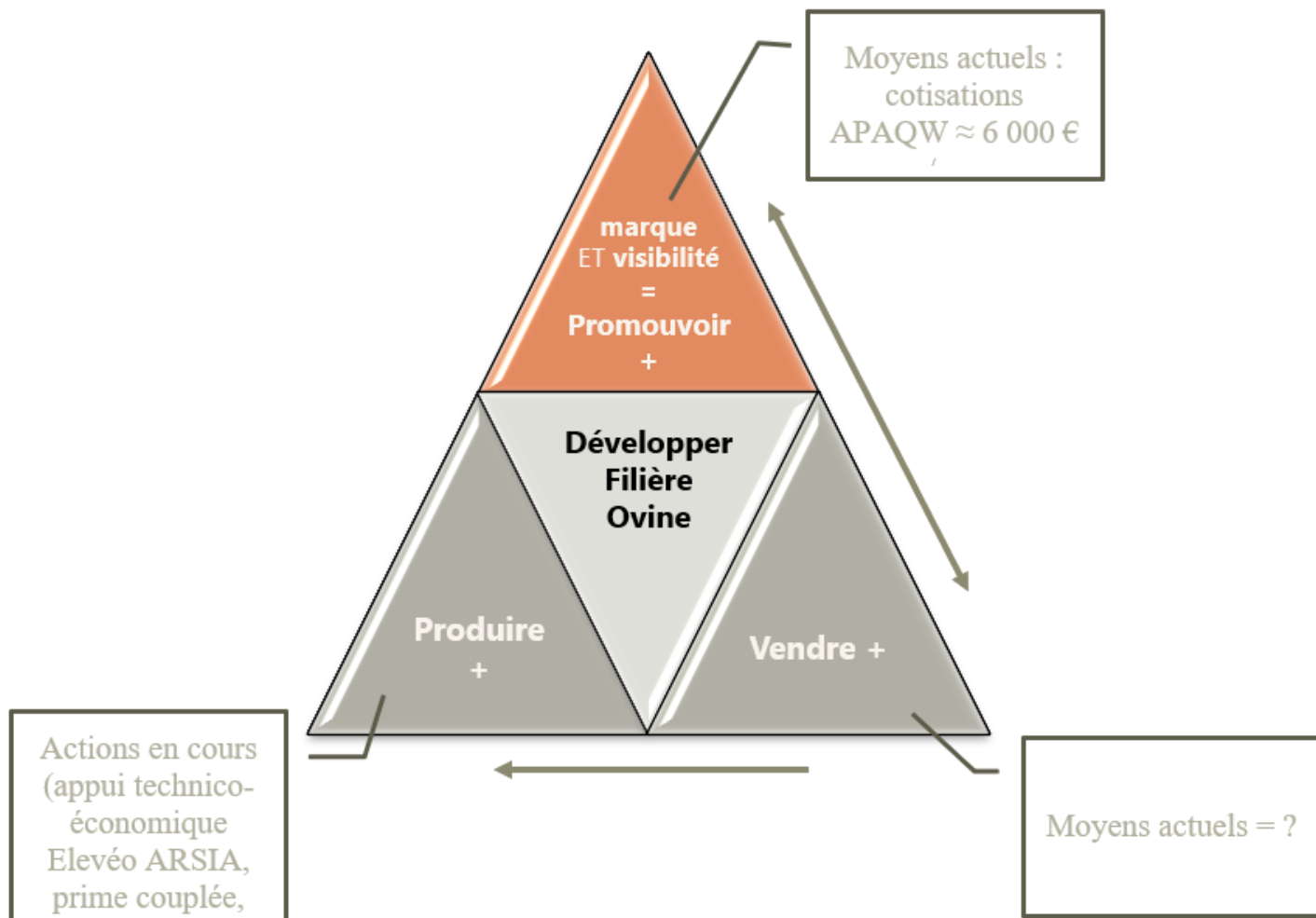




Année	Nombre d'ovins à destination de la filière viande ( <i>troupeau &gt; 10 brebis</i> )	% valorisé en Wallonie	Nombre d'ovins valorisés par les abattoirs wallons	Prix moyen à l'abattage ( <i>en €</i> )	C.A. estimé ( <i>en k€</i> )	Différentiel C.A. (filiale en développement / filiale en statu quo – base)
2015	74286	20,0%	14562	≈ 23	335	
2018	91177	20%	18223	≈ 23	419	
2019	96871	25%	24188	22,75	550	131
2020	102736	29%	30204	22,5	680	261
2021	108771	33%	36288	22,25	807	388
2022	114976	37%	42491	22	935	516
2023	121352	40%	48818	21,75	1062	643
2024	127898	43%	55209	21,5	1187	768
2025	134615	46%	61768	21,25	1313	894
2026	141502	48%	68438	21	1437	1018
2027	148559	51%	75223	20,75	1561	1142
2028	155787	53%	82182	20,5	1685	1266
2029	163185	55%	89263	20,25	1808	1389
			<b>TOTAL</b>		<b>13025</b>	<b>8416</b>

FIGURE 17. EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'AVAL DE LA FILIÈRE OVINE WALLONNE (ABATTAGE) SUR BASE DES INDICATEURS TRADUISANT LES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE





## 5. PLAN D'ACTION

Les actions nécessaires, identifiées lors de la première version du Plan, pour atteindre le changement attendu sont :

- Action 1 – Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière
- Action 2 – Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation
- Action 3 – Soutenir la production ovine à travers du premier et du second pilier de la Politique Agricole Commune et les autres évolutions réglementaires
- Action 4 – Promouvoir la diversification ovine en complément aux grandes cultures et à l'élevage bovin



- Action 5 – Assurer la disponibilité d’un encadrement technique des producteurs pour améliorer les performances technico-économiques
- Action 6 – Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »
- Action 7 – Soutenir la croissance de l’offre en l’organisant et en la liant à la demande au travers d’un groupement de Producteurs
- Action 8 – Donner une reconnaissance officielle aux filières qui le demandent (Local, Prix juste)
- Action 9 – Faciliter le lien entre l’offre et la demande au travers de promotions ciblées

Deux actions ont été identifiées lors de cette mise à jour du Plan, pour atteindre le changement attendu :

- Action 10 – Maintenir et améliorer l’aval de la filière au travers d’investissements humains et mécaniques
- Action 11 – Gestion de l’arrivée du loup et de sa cohabitation avec l’élevage ovin.

## 5.1. Action 1 - Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Elevé</i>
<b>Contexte</b>	<i>Il y a peu de statistiques régionales à jour concernant le secteur ovin à l’exception des données issues de l’ARSIA. Le manque de données technico-économiques est particulièrement potentiellement préjudiciable au développement et au soutien du secteur ainsi qu’à la santé financière des exploitations en place.</i>
<b>Organisation en charge de piloter l’action</b>	<i>DG03 – DAEA Elévéo Collège des Producteurs (CdP)</i>
	<i>ARSIA</i>



<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<i>Organisation de Producteurs</i> <i>Fermes de Référence</i> <i>FEBEV</i> <i>Importateurs</i> <i>COMEOS</i>
<b>Activités concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Maintien et développement des collectes actuelles et informations divulguées, analyse biennale</i></li> <li>• <i>Développer un réseau de Fermes Ovines de Référence (cf. exemple du dispositif français Inosys) (potentiel via outil CRE ou réseau de Fermes de Référence de la DAEA ?).</i></li> <li>• <i>Collecte des données technico-économiques dans Fermes de Référence (Elevéo)</i></li> <li>• <i>Définir une méthode standard de collecte et d'analyse de données avec les partenaires</i></li> <li>• <i>Réaliser une baseline selon cette méthode</i></li> <li>• <i>Réévaluer les données tous les 3 ans</i></li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Méthode existe</i></li> <li>• <i>Baseline et rapports triennaux disponibles (dont références technico-économiques disponibles pour les éleveurs)</i></li> <li>• <i>4 Fermes de Référence / 2 ans</i></li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Méthode existe et baseline en 2019</i></li> <li>• <i>Rapports triennaux en 2022, 2025 et 2028, entre autres en lien avec les données technico-économiques des Fermes de Référence</i></li> </ul>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Baseline et rapports triennaux (DAEA) : budget interne à l'Administration, y inclus le développement d'un Réseau de Fermes de Référence (minimum 4 exploitations ovines, avec dédommagement des exploitations pour mise à disposition)</i></li> <li>• <i>Réseau de Fermes de Référence = 4 fermes * 1500 EUR X 10 ans = 60.000 EUR) → non mobilisé ce jour.</i></li> <li>• <i>Collecte des données technico-économiques (Elevéo) : cf. action 5 → mobilisé</i></li> <li>• <i>Analyse biennale et vulgarisation (CdP) : 1/10 ETP = 6000 EUR X 10 ans = 60.000 EUR</i></li> </ul>

## Bilan des actions réalisées depuis le début du plan de développement stratégique :

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2019

Traitement et vulgarisation des données de recensement 2018 (Collège des Producteurs)

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2020

Elevéo a pu collecter quelques données technico-économiques, mais moins qu'attendu.

Dashboard ovin en réflexion (DAEA). Le manque de données et le manque de standardisation dans la collecte des données des différents centres de comptabilités de gestion à l'échelon wallon semblent compromettre la démarche.

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2021



Traitement et vulgarisation des données de recensement 2020 (Collège des Producteurs ; article dans le Sillon belge en 2022)

Observatoire des filières agricoles (Collège des Producteurs) : mise en place d'une collecte plus structurée des prix et volumes dans les filières de commercialisation de proximité.

Elevéo :

- Quelques données technico-économiques collectées, moins qu'attendu.
- Encadrement d'un TFE à l'HEPL : « Réflexions sur la comptabilité de gestion dans le milieu ovin wallon : Compta+ versus le tableur de l'approche de la trésorerie par la marge brute ». Les techniciens ovins d'Elevéo utilisent de fait ce tableau lors de la collecte des données technico-économiques plutôt que les outils de comptabilité de gestion. En février 2020, la Commission Filière Ovine a demandé à ce que le volume des données collectées prime sur la démarche purement comptable de la collecte et pousse donc à la collecte de données technico-économiques pures (outil du service technico-économique ovin) au détriment des données comptables. La Commission Filière a aussi demandé à ce que l'accent soit mis sur la vulgarisation des balises établies.

DAEA :

- Dashboard ovin non concrétisé.
- Mise en place d'un groupe de travail « coût du loup pour l'élevage ovin » à la demande de la Ministre Céline Tellier.
- Dans la foulée, lancement d'un « observatoire économique de l'ovine » pour répondre aux besoins du secteur. Cet observatoire a entre autres pour objet de collecter des données, d'uniformiser cette collecte et les paramètres importants auprès des centres de comptabilités de gestion agréés.

### **ACTIONS ET RÉSULTATS 2022 (ANNÉE EN COURS)**

Le faible nombre de données wallonnes disponibles (Elevéo, RICA) ne permettait pas de fournir les informations nécessaires pour la réalisation du Plan Stratégique de la Wallonie dans le cadre de la PAC 2023 (justification de la demande de la prime couplée à la brebis). À défaut, réalisation par le Collège des Producteurs, avec l'appui sollicité du DAEA et d'Elevéo, d'une approche du revenu brut de l'atelier ovin wallon, à travers 3 cas-types.

Assemblée sectorielle (Collège des Producteurs) autour de l'état des lieux de la filière ovine et de la rentabilité théorique de l'atelier ovin.

Elevéo :

- Il a été demandé à Elevéo de collecter suffisamment de données technico-économiques ovines pour répondre à l'Europe (été 2022) au cas où elle exigerait un complément d'informations venant du terrain pour la validation du Plan Stratégique PAC 2023 de la Wallonie.
- Il est prévu de prochainement développer les comptabilités en exploitations ovines

DAEA :

- Jusqu'à présent : 3 suivis ovins dans le cadre du RICA => nombre de suivis ovins dans le cadre du RICA en voie d'augmentation pour les prochaines années.
- Aucune de réunions du GT coût du loup ni de l'Observatoire économique ovin. L'observatoire ovin sera intégré à un observatoire plus transversal des filières agricoles.



## POINTS D'ATTENTION ACTUELS

- 🔴 Le Plan Stratégique envisage la mise en place d'un réseau de Fermes de référence dès 2019. Cette action n'a pas encore été entamée. Le Plan Stratégique prévoyait un budget pour dédommager les agriculteurs impliqués dans la démarche. Étant donné les actions développées dans le cadre du Plan de Relance (soutien aux installations ovines, avec collecte des données technico-économiques de ces exploitations), la priorité de la mise en place d'un réseau de fermes de référence est réduite.
- 🔴 La collecte et le traitement des données nécessaires au pilotage du développement de la filière n'ont pas réellement évolué depuis la mise en œuvre du Plan Stratégique, malgré les moyens développés. Une évolution est prochainement attendue (Eleveo, DAEA).
- 😞 Baseline, rapportage et élargissement du cadre de collecte de données (observatoire économique Ovin) : réflexion entamée par le DAEA, avec mobilisation des acteurs concernés
- 🟢 Vulgarisation des données de la filière 2018 et 2020 et mise à jour des indicateurs du Plan Stratégique (CdP)
- 🔴 Le secteur n'a pas pu disposer de données terrain pour appuyer le soutien au secteur dans le cadre de la prochaine PAC, pour coller à une démarche Prix Juste ainsi que pour les éleveurs eux-mêmes, dans le cadre de leur évolution technico-économique. Les dernières balises disponibles datent toujours de 2006.

## 5.2. Action 2 - Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Elevé</i>
<b>Contexte</b>	<i>La production ovine est peu à pas présente dans l'enseignement agricole, agronomique et vétérinaire. Le candidat wallon à l'élevage ovin ne dispose pas des outils nécessaires à l'apprentissage du métier.</i>  <i>Dans le milieu agricole, la production ovine reste perçue davantage comme une activité de loisir que comme une activité professionnelle à part entière.</i>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>Collège des Producteurs (CdP)</i>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<i>DG03 – DGO6 – Enseignement</i> <i>Awé</i> <i>UNamur</i> <i>ARSIA</i> <i>Universités (Facultés d'Agronomie, Facultés Vétérinaires)</i>



	<p>Hautes écoles agricoles</p> <p>Enseignement secondaire agricole</p> <p>Centres de formation professionnelle (FJA, FUGEA)</p> <p>Fermes de Référence</p>
<b>Activités concrètes</b>	<p>En matière de formation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventionner l'accès aux outils et à l'expertise de formation française (par exemple, à travers la Grande Région) -&gt; formations à distance, certificat spécialisé ovin</li> <li>• Assurer la reconnaissance d'une équivalence de formation France - Wallonie</li> <li>• Poursuivre une offre en initiation à l'élevage ovin (DGO6) et une offre de formation en gestion sanitaire (ARSIA, projet FORUM), y inclus à travers un réseau de Fermes ovines de Référence (en lien avec action 1) → <b>A accentuer</b></li> <li>• Développer une offre en stages</li> </ul> <p>En matière d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration structurelle de la production ovine dans le programme scolaire agricole technique et professionnel (secondaire)</li> <li>• Intégration structurelle de la production ovine dans le programme d'enseignement supérieur vétérinaire et en agronomie (supérieur)</li> <li>• Pôle pratique à développer au niveau de l'UNamur (Centre Ovin de Faulx-les-Tombes)</li> </ul> <p>En matière de sensibilisation (CdP)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation annuelle de jeux « Ovinpiades » en partenariat avec les écoles secondaires agricoles et les Hautes Ecoles, et participation à des événements européens (Ovinpiades françaises)</li> <li>• Organisation tous les 2 ans d'un événement ovin → <b>A accentuer</b></li> <li>• Publier des informations ovines accessibles au monde agricole (web (Elevéo, CELAGRI) – réseaux sociaux – presse agricole)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ≥ 20 personnes/an ont suivi une formation professionnelle reconnue</li> <li>• % d'écoles secondaires agricoles intégrant l'ovine dans le programme &gt; 50%</li> <li>• % d'institutions d'enseignement supérieur intégrant l'ovine dans le programme &gt; 50%</li> <li>• Nombre d'installations ≥ 30/an</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes liés aux actions mis en place pour 2020 au plus tard</li> </ul>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de partenariats avec les écoles de formation française dans le cadre de la grande Région = (5.000 EUR) X 2 personnes X 10 ans = 100.000 EUR → <b>non mobilisé ce jour, mais priorité à revoir à la baisse.</b></li> <li>• 1/3 temps plein fonctionnel CdP, y inclus formations / informations monde agricole = 20.000 EUR X 10 ans = 200.000 EUR</li> <li>• Evénements ovins (sensibilisation du secteur et du monde agricole : une action biannuelle + ovinpiades) = 1.500 EUR x 10 ans + 7.000 EUR X 6 = 57.000 EUR → <b>non mobilisé ce jour.</b></li> </ul>



- *Pôle pratique au Centre Ovin de Faulx-les-Tombes (budget pour mobilisation et utilisation d'un cheptel de formation et du personnel soigneur : 5.000 EUR X 10 ans = 50.000 EUR → non mobilisé ce jour.*
- *Formation professionnelle (DGO6) : 5500 euros X 10 ans = 55.000 EUR*
- *Formation sanitaire (ARSIA) : 10.800 euros X 10 ans = 108.000 EUR → mobilisé mais fin de la subvention.*

## Bilan des actions réalisées depuis le début du plan de développement stratégique :

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2019

- Ovinpiades wallonnes, année scolaire 2019 – 2020, 4<sup>ème</sup> édition :
  - ✓ Reprise du pilotage de l'événement par Elevéo (anciennement Collège des Producteurs)
  - ✓ ± 70 jeunes participants (contre ± 50 l'année précédente) issus de **6 écoles agricoles**. Les écoles agricoles participantes plébiscite l'évènement.
  - ✓ 1<sup>ère</sup> finale belge, sous l'impulsion de la Wallonie, lors du salon AgriBex
  - ✓ Salon International de l'Agriculture, Paris, février 2020. Un étudiant wallon est élu Meilleur Jeune Berger Européen lors des Ovinpiades (3 candidats wallons et 3 candidats flamands)
  - ✓ ! pas de budget spécifique complémentaire mobilisé
- Formations sanitaires FORUM (ARSIA et partenaires) : 7 formations ovines et 7 formations ovines et caprines
- Formation agricole professionnelle, cours de perfectionnement (C) :
  - ✓ La thématique « Diversification dans l'élevage ovin/caprin » est reprise dans les thématiques prioritaires de formation pour l'appel à projets 2019.
  - ✓ Le cours C le plus conséquent fût la « Formation d'initiation à l'élevage ovin (FUGEA) », ± 35 heures de formation.

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2020

- Ovinpiades wallonnes, année scolaire 2020 – 2021 : annulées suite à la situation sanitaire
- Evènement ovin bisannuel (précédent en 2018) : postposé suite à la situation sanitaire
- Formations sanitaires FORUM (ARSIA et partenaires) : annulation de plusieurs formations suite à la situation sanitaire ; 8 séances maintenues par visioconférence ; certaines formations ont été converties en vidéo.
- Formation agricole professionnelle, cours de perfectionnement (C) :
  - ✓ La thématique « Diversification dans l'élevage ovin/caprin » est reprise dans les 8 thématiques prioritaires de formation pour l'appel à projets 2020 - 2022. 25 formations spécifiques ont été proposées et retenues pour la période relative.
  - ✓ Le cours C le plus conséquent fût la « Formation d'initiation à l'élevage ovin (FJA) ». Suite à la situation sanitaire, cette formation dut se tenir par visioconférence et uniquement dans sa partie théorique. **17 étudiants** l'ont suivi.
  - ✓ *Pas d'information sur les cours annulés suite à la situation sanitaires ou pour d'autres raisons*





- Réflexion quant au développement de modules de formation spécifiques au CARAH (Ath)
- Modules pédagogiques destinés à l'enseignement secondaire de transition en promotion sociale en cours de rédaction, en vue de possiblement prochainement établir une offre à Soignies.

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2021

- Ovinpiades wallonnes, année scolaire 2021 – 2022 (pilotage Eleveo) : en mode restreint suite à la situation sanitaire. Néanmoins :
  - ✓ ± 50 jeunes participants issus de 4 **écoles agricoles**.
  - ✓ Finale belge à AgriBex annulée
  - ✓ Salon International de l'Agriculture, Paris, février 2022.
  - ✓ ! pas de budget spécifique complémentaire mobilisé
- Evènement ovin biennuel (précédent en 2018) : postposé suite à la situation sanitaire
- Formations sanitaires FORUM (ARSIA et partenaires) : fin de la convention de subventionnement
- Nouveau module de formation spécifique à l'élevage ovin et caprin laitier développé au CARAH (Ath) : 6 jours de formation et 14 jours de stage répartis sur 7 semaines

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2022

- Mise en place d'un appui spécifique aux éleveurs en phase d'installation / développement de troupe via un budget complémentaire (Plan de Relance) pour favoriser la professionnalisation.
- « Formation d'initiation à l'élevage ovin (FJA) » planifié à l'automne.
- Réflexion sur la mise en place de journée de formation ovine par le réseau ovin-caprin pour le printemps 2023.

### POINTS D'ATTENTION ACTUELS

- ☹️ L'accès à la formation française (entre autres le Certificat spécialisé ovin dans le Grand Est) n'a pas encore été développé. Le développement actuel et futur de l'offre en formations en Wallonie pourrait soulever la pertinence du développement de cet accès. Le Certificat spécialisé ovin reste néanmoins plus complet que l'offre qui est et pourra être développée en Wallonie à court et moyen terme.
- ☹️ Certaines matières ovines concentrent l'expertise au niveau de la France ou autres pays limitrophes. Néanmoins, les budgets disponibles spécifiques (entre autres DGO6) ne permettent pas de mobiliser cette expertise au bénéfice de l'élevage wallon
- ☹️ Face à une demande croissante en stages en exploitations ovines (divers niveaux d'enseignement), un recensement des exploitations en capacité de les accueillir serait utile
- ☹️ Le CRO de Faulx-le-Tombes a poursuivi et accentué sa mise à disposition pour les besoins de formations pratiques. Toutefois, un Pôle pratique reconnu et subsidié n'existe pas encore à ce jour. Attention, fragilité actuelle du rôle de pôle pratique du CRO, entre autres suite au changement de direction. => importance de formaliser, structurer, (et affecter un budget) au ou aux pôle(s) pratique(s) de formation
- 🚫 L'évènement technique, non réalisé suite à la situation sanitaire, doit être réorganisé.
- 🚫 La sensibilisation de l'enseignement supérieur aux matières ovines doit être accentuée



- L'intégration structurelle de la production ovine dans le programme de formation agricole doit être poursuivie ; le module développé à Ath semble porteur ; au niveau de l'enseignement secondaire, elle ne doit pas se limiter au suivi des Ovinpiades
- Mise en place d'un appui spécifique aux éleveurs en phase d'installation / développement de troupe via un budget complémentaire (Plan de Relance)

### **CONCLUSION :**

Cette action fait l'objet du projet du Plan de Relance « Installation de troupes ovines », cela doit permettre d'accentuer la formation et l'encadrement de journées techniques.

## 5.3. Action 3 - Soutenir la production ovine à travers du premier et du second pilier de la Politique Agricole Commune et les autres évolutions réglementaires

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Elevé</i>
<b>Contexte</b>	<p><i>Face à la concurrence et à la technicité moyenne ainsi qu'en regard avec d'autres spéculations agricoles, la rentabilité du secteur peut paraître insuffisante. La mise en place d'une prime couplée a démontré l'effet levier de cette mesure sur la rentabilité de l'atelier ovin et, par conséquent, sur l'attractivité du secteur pour les jeunes.</i></p> <p><i>Le Parlement européen recommande la reconnaissance du rôle clé de l'élevage ovin dans la protection de l'environnement, en envisageant un nouveau paiement environnemental.</i></p> <p><i>Globalement, tout changement réglementaire peut impacter le développement du secteur ovin.</i></p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>DG03</i>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<i>Collège des Producteurs Organisations professionnelles</i>
<b>Activités concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Assurer le maintien d'une prime couplée</i></li> <li>• <i>Développer un soutien spécifique en lien avec les pratiques ovines favorables à une agriculture wallonne écologiquement intensive et en phase avec une politique de verdissement (e.a. pâturage dérobées)</i></li> <li>• <i>Inclure systématiquement l'ovin parmi les ruminants</i></li> <li>• <i>Suivi des diverses évolutions réglementaires potentiellement impactantes pour la production ovine</i></li> </ul>



<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu disponible / UMO &gt; 15.000 EUR</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier de révision PAC</li> </ul>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CdP : métier « Expertise du secteur dans le cadre des évolutions réglementaires » (1/5 ETP) = 12.000 EUR X 10 ans = 120.000 EUR → <b>Maintien du budget individuel actuel</b></li> <li>• PAC : Maintien du budget individuel actuel et éventuelle reventilation</li> </ul>

## Bilan des actions réalisées depuis le début du plan de développement stratégique :

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2019

Sensibilisation continue des acteurs au sujet des enjeux du secteur ovin (Collège des Producteurs).

Assemblée sectorielle ovine et caprine de novembre 2019 ayant entre autres pour thématique l'explication de la nécessité de développer de nouvelles formalités administratives pour la prime couplée ovine.

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2020

Sensibilisation continue des acteurs au sujet des enjeux du secteur ovin dans le cadre de la PAC 2023 (Collège des Producteurs).

Développement et amélioration de l'application Animal dans Pac-on-web pour répondre aux exigences de la Commission européenne en matière d'enregistrement des animaux, en concertation avec les éleveurs, à travers entre autres le Collège des Producteurs. Bilan de la première campagne d'enregistrement (automne 2020) sous Animal lors de l'Assemblée sectorielle ovine et caprine de novembre 2020.

### ACTIONS 2021 ET 2022

Benchmarking européen relatif à la prime couplée ovine (modalités d'application, évolution des effectifs, potentialités de liaison à la production de viande) (Collège des Producteurs).

Position du secteur ovin dans le cadre de la PAC 2023 par la Commission Filière ovine du Collège des Producteurs. Dans la version du Plan Stratégique de la Wallonie transmise à l'Europe, la PAC 2023 est relativement favorable au secteur ovin

### POINTS D'ATTENTION ACTUELS

- ☹ Le suivi de la bonne mise en œuvre de la PAC 2023, et les autres points réglementaires, restent des priorités pour le développement du secteur
- ☹ Entre autres, au niveau de la PAC 2023, il faut s'assurer de la bonne prise en charge des contrats de pâturage dans le calcul de charge animale et de développer une solution pour les éleveurs-cultivateurs, a priori défavorisés



## 5.4. Action 4 - Promouvoir la diversification ovine en complément aux grandes cultures et à l'élevage bovin

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Moyen</i>
<b>Contexte</b>	<p><i>La production ovine représente un potentiel d'agriculture écologiquement intensive en regard de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>• La complémentarité avec les productions de grandes cultures (valorisation de ressources fourragères inexploitées (cultures dérobées) et apports agronomiques (fertilisation, qualité du sol) et bovine (valorisation des refus, réduction du parasitisme gastro-intestinal et production de davantage d'UGB à l'hectare)</i></li> <li><i>• Son potentiel de réduction de l'usage de produits phytosanitaires ou de la mécanisation par la destruction animale (pâturage des cultures dérobées, écopâturage, entretien des réserves naturelles)</i></li> </ul> <p><i>A l'image de ce qui se développe dans d'autres pays européen, cette perspective de diversification est une opportunité à soutenir</i></p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<p><i>CRAW</i> <i>Collège des Producteurs</i></p>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<p><i>UCL</i> <i>Protect'eau</i> <i>Greenotec</i> <i>Elevéo</i> <i>Organisations professionnelles</i> <i>Réseaux européens de recherche-développement</i></p>
<b>Activités concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Mener des recherches scientifiques permettant de mieux connaître les avantages potentiels de l'ovin (réduction produits phytosanitaire, qualité du sol, ...) et d'évaluer des impacts technico-économiques de l'ovin sur d'autres spéculations</i></li> <li><i>• Vulgariser les pratiques positives et accompagner les projets de diversification à l'échelon individuel et territorial</i></li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Rapports scientifiques</i></li> <li><i>• Nombre de projets de diversification accompagnés &gt; 50</i></li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Recherche : 2019 – 2022</i></li> <li><i>• Accompagnement – 2018-2030</i></li> </ul>



<b>Budget public prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléments en matière de recherche et développement au projet UE DiverIMPACTS =&gt; dans le cadre de AAP</li> <li>• Moyens d'accompagnement/vulgarisation = ressources humaines Collège des Producteurs + Protect'eau + Greenotec + Natagriwal et leurs frais de fonctionnement dédiés</li> </ul>
-----------------------------------	---

## Bilan des actions réalisées depuis le début du plan de développement stratégique :

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2019

Démarrage du projet Serveau (CRAW – UCL – Collège des Producteurs), financé par la SPGE, pour une première période de 2 années (2019 – 2021). Ce projet porte sur le pâturage des intercultures par les ovins au SERVICE de la qualité de la ressource en EAU.

Le cas d'étude wallon de DiverIMPACTS, portant initialement sur le pâturage des cultures dérobées, s'est élargi au pâturage d'autres cultures : repousses de colzas, betteraves, céréales immatures.

2 démonstrations de la pratique de pâturage des cultures dérobées ont été organisées dans le cadre du projet européen DiverIMPACTS.

30 partenariats éleveurs – cultivateurs ont été suivi par le Collège des Producteurs dans le cadre du projet DiverIMPACTS. A noter : 0 « divorces » depuis le début du projet en 2017.

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2020

La situation sanitaire a impacté les résultats attendus dans le projet Serveau.

Les actions de vulgarisation dans le cadre des projets Serveau et DiverIMPACTS ont été annulées suite à la situation sanitaire.

Brainstorming pour envisager la suite du projet Serveau.

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2021 – MI 2022

Brainstorming entre le CRAW et les acteurs ovins au sujet des besoins en recherche pour le secteur ovin :

1. Bien-être animal lors du pâturage hivernal, avec et sans abri, avec transposabilité des résultats à des parcelles de cultures. Le CRAW devait lancer des essais sur son site en Gaume lors de la saison hivernale 2021 – 2022 mais ces essais n'ont finalement pas été menés.
2. Engraissement des agneaux à l' « herbe » / extérieur, entre autres pour répondre à la réglementation bio (85 % des éleveurs ovins bio ne parviennent aujourd'hui pas à finir leurs animaux à l'extérieur ...)
3. Etude du système mixte bovin / ovin avec « opportunisme » de l'ovin sur les prairies bovines lorsque la portance des sols ne permet plus un pâturage bovin (entre autres pâturage des refus en saison hivernale). Au-delà de l'intérêt pour l'ovin (mise à disposition de fourrages complémentaires, ...), une étude du système serait intéressante (intérêt pour le bovin, autres impacts sur le système y inclus sur le plan environnemental s'il y a lieu), afin de viser un développement de la spéculation ovine au sein des exploitations bovines et un développement de partenariats entre éleveurs bovins et éleveurs ovins.

Les projets DiverImpacts et Serveau ont pris fin mi-2022 (rapports finaux disponibles). Les partenaires du projet SERVEAU réfléchissent à une suite au projet et vont probablement répondre à l'appel à projets « Groupement d'agriculteur.rice.s en agroécologie GAA ».

### POINTS D'ATTENTION ACTUELS



- 🟢 Développement quasi exponentiel du pâturage ovin des cultures sur les 5 dernières années, en nombre d'hectares pâturés (de quasi zéro hectares à ~1250 hectares lors de la saison hivernale 2020-2021). Le frein de la pratique est d'ores et déjà le manque d'ovins sur le territoire wallon.
- 🟢 Ces pratiques en développement sont acteurs de diversification territoriale, cette dernière permettant de recréer un lien de solidarité et d'échanges entre agriculteurs d'horizons différents
- 😞 Besoin d'élargir le focus de la diversification ovine : l'ovin pourrait devenir un outil agroécologique pour d'autres spéculations et une source de valorisation d'une biomasse aujourd'hui non / sous-valorisée : pâturage des vignes, vergers, pépinières de sapins, de champs de panneaux photovoltaïque, écopâturage, ...
- 😞 En parallèle à la diversification ovine et pour soutenir le développement de celle-ci, il s'avère nécessaire de développer des connaissances relatives au bien-être des ovins lors du pâturage hivernal, pour répondre aux préoccupations citoyennes.
- 🔴 Quels projets et financements sont envisageables après les projets Serveau et DiverImpacts ? A noter : la recherche appliquée ovine en Wallonie se limite à ces deux projets. **La Commission Filière insiste sur les aspects appliqués de la recherche (répondre aux questionnements concrets des éleveurs)**. Il est nécessaire de rappeler les besoins en recherche ovine.
- 🔴 Le bilan (impact économique, environnemental, ...) de l'ovin pour le cultivateur n'a encore pu qu'être peu abordé dans les projets en cours.

#### CONCLUSION :

Cette action est ne doit pas maintenir le cap donné en 2019. Il est nécessaire de la redéfinir pour la réorientée. En matière de recherche et développement, l'ovin doit davantage être positionné comme un outil agroécologique au service des cultures, de l'élevage, de l'environnement, ...

## 5.5. Action 5 - Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs pour améliorer les performances technico-économiques

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Moyen</i>
<b>Contexte</b>	<p><i>1 personne d'Elevéo est en charge de l'encadrement technique des éleveurs ovins et caprins ; le taux d'encadrement est nettement inférieur aux productions bovines.</i></p> <p><i>Par ailleurs, l'ovin étant méconnu et non enseigné en Wallonie, la transmission de l'expertise unique de cette personne demande un travail en binôme.</i></p> <p><i>Il est important de préserver et développer des compétences techniques spécifiques à l'encadrement des éleveurs, entre autres sur les sujets suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Déterminants techniques du revenu (prolificité)</i></li> <li>• <i>Alimentation,</i></li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments</li> <li>• Gestion du travail : bouclage électronique, logiciels de gestion de troupeau</li> <li>• Qualité : conformation, finition et état d'engraissement</li> <li>• Pâturage et fourrages</li> </ul> <p><i>L'encadrement en matière de sélection et de génétique doit également être adapté à la demande des éleveurs professionnels.</i></p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>Elevéo</i>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<i>DGO3</i> <i>Collège des Producteurs</i> <i>ARSIA</i> <i>Organisation de Producteurs</i> <i>Fourrage Mieux</i>
<b>Activités concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Suivi et veille technique</i></li> <li>• <i>Vulgarisation et diffusion d'informations</i></li> <li>• <i>Liens avec la recherche sur les questions techniques</i></li> <li>• <i>Conseils individuels sur l'exploitation et à distance</i></li> <li>• <i>Organisation de journées techniques</i></li> <li>• <i>Création de compétences techniques internes à l'Organisation de Producteurs</i></li> <li>• <i>Enregistrement des performances en ferme, en lien avec l'évaluation des performances génétiques des animaux</i></li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>25 % des éleveurs faisant appel à un service conseil individuel au minimum 1 fois par an</i></li> <li>• <i>Taux de couverture de l'information généraliste &gt; 50 % des éleveurs</i></li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>2019-2030</i></li> </ul>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Développer 1 poste d'encadrement technique ovin - caprin à Elevéo, soit 1 X 4/5 ETP pour l'ovin = 48.000 EUR X 10 ans = 480.000 EUR → mobilisé</i></li> <li>• <i>Moyens matériels et de vulgarisation Awé = 10.000 EUR X 10 ans = 100.000 EUR</i></li> </ul>

## Bilan des actions réalisées depuis le début du plan de développement stratégique :

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2019

- Renforcement de l'encadrement technique ovin et caprin au niveau d'Elevéo par l'engagement d'un second temps plein
- Activités croissantes d'encadrement ovin sanitaire par l'ARSIA : visites de terrain, développement d'un service de location de matériel (balance de pesée connectée, cage de retournement...)

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2020



- Activités croissantes d'encadrement ovin sanitaire par l'ARSIA (budgets non repris dans le Plan Stratégique) :
  - ✓ Demande croissante pour la location du matériel mise en place en 2019 (+ 70 %)
  - ✓ Encadrement de terrain n'a pas souffert du covid
  - ✓ 80 % de visites de terrain : 80 % de plus qu'en 2019
  - ✓ Développement d'un abonnement au suivi parasitaire : 15 troupeaux abonnés pour cette première année ; retour positif des abonnés
- Développement d'une communication conjointe des services à disposition des éleveurs ovins de la part des différents acteurs de l'encadrement ovin : ARSIA, BioWallonie, CER, Collège des Producteurs, Comité du Lait, CRO de Faulx-les-Tombes (UNamur), Elévéo

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2021

- Lancement du Réseau Ovin Caprin wallon (ROC) : soirée d'information, matériel de communication, site internet.
- ROC : 1 réunion des acteurs, présence à la Foire de Battice
- Activités croissantes d'encadrement ovin sanitaire par l'ARSIA (budgets non repris dans le Plan Stratégique) :
  - Demande croissante pour la location du matériel mise en place en 2019 (+ 27 % par rapport à 2020)
  - ~80 visites de terrain : 45 % de plus qu'en 2020 (thèmes majeurs : parasitisme digestif, visite d'installation / d'ambiance, management néonatal, troubles respiratoires)
  - Abonnement au suivi parasitaire : 33 troupeaux abonnés vs. 15 en 2020 (à noter : 49 abonnés en 2022 et saturation du système => à revoir pour tenter de traiter 75 abonnements en 2023)
  - Lancement d'un « kit d'introduction d'animal » spécifique aux OC. 36 demandes dès l'année 1

### POINTS D'ATTENTION ACTUELS

- ☹️ L'ARSIA met davantage ses services et actions en avant (Assemblées sectorielles de l'ARSIA, groupes spécifiques sur Facebook) que les autres services d'encadrement. Cette communication semble porteuse.
- 🟢 Le Réseau Ovin Caprin est une initiative à souligner positivement. Au-delà d'apporter plus de clarté et de visibilité aux éleveurs, il permet de renforcer la collaboration des acteurs de l'encadrement, au bénéfice des éleveurs.
- 😞 Vigilance quant à la dynamisation du ROC
- 😞 Vigilance quant à la dynamisation / redéveloppement du CETA ovin
- 🔴 **Renforcer la présence des techniciens en ferme** (objectif win-win pour l'expertise des techniciens et pour la divulgation des bonnes pratiques en ferme + professionnalisation du secteur). Pour ce faire, ils doivent avoir des services concrets à proposer, autres qu'administratifs, comme la remise en place un suivi de pesées. **Les filières de commercialisation doivent avoir prioritairement accès aux techniciens.** Il serait porteur qu'elles sollicitent la visite des techniciens dans les élevages pour lesquels elles le jugent nécessaire => communiquer en ce sens auprès des filières

### CONCLUSION :





Cette action doit être accentuée pour renforcer la présence en ferme de l'encadrement technique (Elevéo - ARSIA) et ce prioritairement au service des filières de commercialisation.

## 5.6. Action 6 - Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Elevé</i>
<b>Contexte</b>	<p><i>Au-delà de la réussite individuelle de chaque acteur, le développement de la filière nécessitera de canaliser les volontarismes et de favoriser la confiance entre les acteurs. Cela passe par des activités d'animation et de mise en relation des acteurs de la filière ainsi que par l'établissement de règles/méthodes/outils communs qui doivent favoriser une concurrence constructive entre les initiatives privées (Win-Win).</i></p> <p><i>L'Organisation de Producteurs devra jouer ce rôle à terme. Néanmoins, ce processus prendra du temps à être fonctionnel ; certaines activités d'initiation de l'OP doivent être menées rapidement afin de ne pas laisser retomber la dynamique actuelle et de poursuivre l'effet « 2017, année du mouton ». → <b>N'est plus d'actualité.</b></i></p> <p><i>Par ailleurs, il est important que le Collège des Producteurs, dont une des missions est la facilitation filière, puisse développer ces activités de facilitation spécifiques à l'animation « neutre » (sans intérêt commercial) des acteurs de la filière et de l'OP afin de pallier aux possibilités de tensions entre les parties prenantes. → <b>Interface producteurs-distributeurs</b></i></p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>Collège des Producteurs</i>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<p><i>Producteurs</i></p> <p><i>Abattoirs</i></p> <p><i>Bouchers</i></p> <p><i>Distribution</i></p> <p><i>Importateurs</i></p> <p><i>5 filières existantes</i></p>
<b>Activités concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Suivi et veille commerciale généraliste</i></li> <li>• <i>Initiation OP</i></li> <li>• <i>Appui animation OP</i></li> <li>• <i>Mise en relation et amélioration de la connaissance des besoins des maillons aval et amont de la production</i></li> <li>• <i>Appui à l'établissement de Cahier des charges, modèles de contrats et méthodes de contrôles/certification (notamment prix juste)</i></li> <li>• <i>Appui au développement de marque(s), identité et stratégies marketing</i></li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse aux sollicitations individuelles</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction des acteurs vis-à-vis des réponses à leurs enjeux de filière &gt; 50 %</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2018-2030</li> </ul>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1/2 temps plein fonctionnel CdP= 30.000 EUR X 10 ans = 300.000 EUR → non mobilisé ce jour.</li> <li>Moyens d'animation CdP = 5.000 EUR X 10 ans = 50.000 EUR</li> </ul>

## Bilan des actions réalisées depuis le début du plan de développement stratégique :

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2019

A défaut de mise en place d'une OP, une réflexion sur la mise en place d'une marque commune générique « Agneau wallon a été menée. Cette démarche n'a pas non plus abouti. Une partie des producteurs estiment que le problème majeur est le manque d'offre en viande ovine et ils estiment qu'une marque ne peut permettre de tirer cette offre vers le haut.

A noter : les moyens humains spécifiques d'accompagnement de la démarche au niveau du Collège des Producteurs (1/2 ETP) ont pris fin mi-2019.

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2020 - 2022

Réponse aux sollicitations individuelles (Collège des Producteurs) : éleveurs, filières, abattoirs

### POINTS D'ATTENTION ACTUELS

- 🔴 Pas de mise en œuvre du 1/2 ETP prévu dans le budget
- 🔴 En l'absence de moyens spécifiques au Collège des Producteurs, pas de service de facilitation filière proactif
- 😞 L'Interface Producteurs – Distributeurs mise en place par le Collège des Producteurs début 2022, dans le cadre d'un budget complémentaire via le Plan de Relance, pourra venir renforcer et dynamiser cette action
- 😞 Importance de mettre à disposition des filières des outils techniques de facilitation. Par exemple, pour évaluer la capacité de production et pour planifier la production (prévisionnels). Lien également avec l'action 5 (importance de la disponibilité des techniciens au service des filières, pour une professionnalisation des producteurs approvisionnant les filières)

## 5.7. Action 7 - Soutenir la croissance de l'offre en l'organisant et en la liant à la demande au travers d'un groupement de Producteurs

<b>Niveau de priorité</b>	Elevé → Faible
<b>Contexte</b>	Une quarantaine d'éleveurs wallons sont intéressés par la mise en place d'une Organisation de Producteurs d'agneaux wallons. Leur volonté est de mettre en place une



	<p>structure qui peut être considérée comme une sorte de coupole entre les éleveurs et l'aval de la filière tout en laissant à chacun la responsabilité de la commercialisation.</p> <p>Les actions suivantes nécessitent des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution du dossier administratif (adhésion des membres, ROI, dossier de financement administratif, ...)</li> <li>- Mise en place d'une marque commerciale et d'un cahier des charges</li> <li>- Développement d'un outil informatique de prévisionnel/planning de mise en lutte, de naissance</li> <li>- Facilitation de la contractualisation</li> <li>- Evolution qualitative de l'offre, à la rencontre de la demande</li> <li>- Optimisation des coûts d'abattage</li> <li>- Démarcher les boucheries</li> <li>- Création d'une place de marché (web ? Physique via par exemple marché au cadran ?)</li> <li>- Développement d'une solution d'écoulement pour les carcasses moins qualitatives</li> <li>- Développement de solutions logistiques de distribution des carcasses à disposition du boucher, en collaboration éventuelle avec la distribution du marché de l'import</li> <li>- Recherche de tarifs avantageux pour les éleveurs ou d'autres avantages</li> </ul> <p>L'OP sera incapable de mobiliser suffisamment de ressources propres au démarrage</p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<p>DGO3</p> <p>Commission Filière Ovine</p>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<p>Producteurs</p> <p>Collège des Producteurs</p> <p>APAQw</p> <p>Awé</p>
<b>Activités concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide au démarrage de l'OP</li> <li>• Etude stratégie marketing + identité, marque, supports</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OP fonctionnelle</li> <li>• 50 producteurs membres</li> <li>• 50 % des grossistes en viande peuvent proposer de l'agneau wallon</li> <li>• Taux de couverture de la demande recensée des bouchers &gt; 50 %</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2019-2024</li> </ul>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide au démarrage = 360.000 EUR → Partiellement mobilisé via l'Agneau Bio des Près d'Ardenne.</li> </ul>



# Bilan des actions réalisées depuis le début du plan de développement stratégique :

## ACTIONS ET RÉSULTATS 2019

Création du Groupement de Producteurs « Agneau Bio des prés d'Ardenne ». Cette mise en place est encadrée par le CER, avec du personnel dédié (convention PQA).

Pas d'aboutissement de l'initiative « OP agneau wallon », malgré de nombreuses réunions préparatoires jusque fin 2018. A noter : la création du Groupement Agneau Bio des Prés d'Ardenne a sans doute freiné l'initiative commune.

## ACTIONS ET RÉSULTATS 2020 - 2022

Offre croissante au niveau du Groupement de Producteurs « Agneau Bio des Prés d'Ardenne » (+ 68 % entre 2018 et 2019 ; + 14 % en agneaux entre 2019 et 2020 ; - 33 % en réformes entre 2019 et 2020). Ce groupement travaille aujourd'hui avec ± 40 producteurs bio.

Offre également croissante au niveau d'autres groupements de producteurs mais pas de volonté actuelle d'évoluer vers un Groupement de Producteurs reconnu.

## POINTS D'ATTENTION ACTUELS (07/2022)

- 🔴 Le Groupement de Producteurs « Agneau Bio des Prés d'Ardenne » peine à trouver un intérêt à la reconnaissance officielle sous forme de Groupement de Producteurs (plus de contraintes administratives que de bénéfiques selon leur expérience actuelle).
- 😞 Le niveau de priorité de cette action à redéfinir à un niveau « faible » : la structuration des filières se fait d'elle-même
- 😞 Action en elle-même (et donc également ses indicateurs) à redéfinir : la mise en place d'un Groupement de Producteurs n'est plus probante. Reste l'importance de fournir un service d'appui à la demande (cf. action 6)

## CONCLUSION :

Cette action doit diminuer en importance pour favoriser l'encadrement individuel à destination des filières commerciale soit l'action 6.

## 5.8. Action 8 - Donner une reconnaissance officielle aux filières qui le demande (Local, Prix juste)

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Faible</i>
<b>Contexte</b>	<i>Afin de canaliser la demande pour de l'agneau wallon à prix justes, des démarches de reconnaissance officielle pourraient être appuyées (potentielle IGP pour l'Ardennais Roux ?). L'évolution de la pastille « agriculture locale » et du lien possible avec un label « prix juste au producteur » pourrait être une opportunité pour les différentes filières.</i>



	<i>Ces reconnaissances officielles permettraient en outre de bénéficier de plus de soutien en matière de promotion.</i>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	AGRILABEL
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	DGO3 – Direction de la qualité APAQW Collège des Producteurs Filières privées
<b>Activités concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui par l'APAQW à l'agrément « agriculture locale »</li> <li>• Appui par le Collège des Producteurs à l'agrément « prix juste aux producteurs »</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volumes d'agneau produit en Wallonie sous reconnaissance officielle</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2019-2024</li> </ul>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources d'appui à définir selon la demande (a priori pas de ressources supplémentaires en RH pour les organisations concernées)</li> </ul>

## Bilan des actions réalisées depuis le début du plan de développement stratégique :

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2019

Pré-réflexion pour la labellisation Prix Juste au sein d'une filière locale.

### ACTIONS ET RÉSULTATS 2020-2022

Poursuite de la réflexion de labellisation Prix Juste auprès de certaines filières et producteurs en circuits courts.

Stimulation à la labellisation lors des Assemblées Sectorielles

Une approche du Prix Juste a été réalisée par Elevéo, avec une fourchette comprise entre 8,3 € et 8,9 €/kg carcasse (2020).

### POINTS D'ATTENTION ACTUELS

🔴 Aucune filière locale labellisée Prix Juste

## 5.9. Action 9 - Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées



<b>Niveau de priorité</b>	<i>Moyen</i>
<b>Contexte</b>	<p><i>Afin de canaliser la demande pour l'agneau wallon, des actions de sensibilisation des consommateurs et de promotion B to C et B to B devraient être développées pour agir comme levier des campagnes de promotions privées de l'OP et des entreprises concernées.</i></p> <p><i>A ce jour, il est difficile de diriger le consommateur vers l'offre en agneau wallon.</i></p> <p><i>Le fonds de promotion de l'APAQw est à ce jour très faible, la cotisation étant directement aux animaux traités en abattoirs wallons et la majorité des ovins étant abattus hors Wallonie.</i></p> <p><i>La mise en avant de l'agneau wallon semblerait plus opportune à travers une marque privée liée à l'Organisation de Producteurs.</i></p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	APAQw
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<p><i>Fédération des Bouchers</i></p> <p><i>Collège des Producteurs</i></p> <p><i>Groupement de Producteurs</i></p> <p><i>Biowallonie</i></p>
<b>Activités concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Intégration d'une stratégie et d'actions spécifiques de promotion de l'agneau wallon dans le plan APAQw</i></li> <li>• <i>Vu les faibles budgets de promotion, intégrer l'agneau wallon via des campagnes multiproduits et exploiter les réseaux sociaux à moindres coûts sont des voies à privilégier.</i></li> <li>• <i>Mise en avant des initiatives de filières prix justes,</i></li> <li>• <i>Mener des actions de promotion B to B - les distributeurs ne sont souvent pas encore sensibilisés à la provenance des agneaux.</i></li> <li>• <i>Révision du mode de cotisations des producteurs au fond de promotion</i></li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Croissance de la demande des bouchers pour l'agneau wallon = + 10 % annuel</i></li> <li>• <i>Consommateur dirigé vers des produits face à la question "où puis-je acheter / consommer un produit ovin wallon »</i></li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>2018-2030</i></li> </ul>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Contribution budget wallon pour promotion Ovin = 6.000 EUR X 10 ans = 60.000 EUR → non mobilisé</i></li> <li>• <i>Etude marketing pour identifier une identité marketing= 25.000 EUR → non mobilisé, la pertinence de ce budget est remise en doute vu la non mise en place d'une OP agneau wallon. Il est proposé d'orienter ce budget vers une étude de consommation des produits lactés et carnés des filières ovines.</i></li> </ul>



# Bilan des actions réalisées depuis le début du plan de développement stratégique :

## ACTIONS ET RÉSULTATS 2019

La viande ovine a été intégrée dans la politique promotionnelle « Viande de Chez Nous » de l'APAQW, au même titre que les autres viandes, et ce sous la bannière « Agneau de Chez Nous ». Ce concept global, qui vise à mettre en avant des modes de production locaux autour d'une consommation de viande raisonnée, devrait donner une plus grande visibilité à la production ovine locale. Dans le cadre de cette campagne transversale, 1 capsule vidéo sur l'élevage ovin a été réalisée.

Action spécifique : Finalisation des 5 capsules vidéo de recettes visant à la mise en avant des bas-morceaux (action 2018-2019).

## ACTIONS ET RÉSULTATS 2020

Pas d'action spécifique menée en 2020 (budget de 6.000 € => 0 €). Étaient prévues les actions suivantes : développement d'un site web spécifique (de type [www.agneaudecheznous.be](http://www.agneaudecheznous.be)) ; plaquette d'information sur le produit et les filières locales, en lien avec la campagne de communication des capsules vidéo relatives aux bas-morceaux, possibilité de géolocalisation des points de vente (site web de l'APAQW, site web spécifique).

Actions transversales :

- Site web APAQW
- Dans le cadre de la campagne transversale « Viande de Chez Nous », 2 capsules vidéo sur l'élevage ovin ont été réalisées.

## ACTIONS ET RÉSULTATS 2021

- Catégorie « ribs d'agneau » dans le concours Coq de Cristal, en concertation avec la Commission Filière
- Campagne de communication spécifique à l'automne, axée sur la saisonnalité de la production (Sud presse, réseaux sociaux). Ce thème de campagne ne faisait pas partie des éléments prioritaires de communication mis en avant par le secteur (conscientisation quant à l'origine, valorisation de la carcasse entière, cuisine rapide et facile)
- Intégration dans la campagne promotionnelle « Viande de Chez Nous » (entre autres, livre des Producteurs)
- Révision des cotisations : en étude via boucle auriculaire
- Augmentation des cotisations via l'augmentation du nombre d'ovins abattus => budget complémentaire alloué à « Viande de Chez Nous » (7000 € de cotisations du secteur ovine dont 4000 € dans Viande de Chez Nous)

## ACTIONS ET RÉSULTATS 2022

- Pas d'action spécifique menée en 2022 jusqu'à ce jour. Étaient prévues :
  - Distinguer les types de viande dans les outils de communication / géoréférencement
  - Remise en avant de capsules vidéos agneau existantes sur RTBF Auvio
- Révision des cotisations via la boucle auriculaire approuvée. Mise en place en 2023. Cela devrait permettre d'augmenter le budget ovine-caprine de l'APAQW



## POINTS D'ATTENTION ACTUELS

- 🔴 Pas d'avancée dans la redirection du consommateur vers le produit local. Pas d'outil de géolocalisation disponible vers les points de vente de viande ovine. L'outil de l'APAQW ne permet pas encore la différenciation entre les différentes viandes, risquant d'accentuer la perception tronquée du consommateur relative à la consommation d'un produit importé considéré comme local (origine de la viande ovine généralement non mentionnée dans l'étal du boucher)
- 🔴 L'étude du Bord Bia relative aux attitudes de consommation du belge vis-à-vis de la viande ovine (2018) confirme à la fois la volonté du belge de consommer de l'agneau local et sa perception de déjà consommer majoritairement de l'agneau local (**cette perception étant infondée** étant donné le taux d'approvisionnement de 21 % de la Belgique)
- 🔴 Identité marketing de l'agneau wallon et étude marketing relative : pas d'avancée mais l'image « agneau wallon » était entre autres à lier avec la mise en place d'une Organisation de Producteurs d'ovins, cette dernière n'étant plus d'actualité
- 🔴 Pas de budget spécifique mobilisé
- 😬 Révision des cotisations en cours de finalisation
- 🟢 Volume d'ovins écoulés dans les filières locales en augmentation, selon prévisions du Plan Stratégique. La structuration des filières se fait donc d'elle-même, sans lien avec les moyens de promotion dégagés.
- 🔴 Le secteur ne souhaite pas investir davantage dans les moyens de promotion publics, voir aller vers un désinvestissement.

## CONCLUSION :

Cette action doit diminuer en importance car l'agneau wallon ne peut pas avoir une seule identité. Cependant, il est proposé d'orienter le budget de l'étude marketing vers une étude de consommation des produits de la filière ovine wallonne.

Deux actions n'avaient pas été identifiées en 2019. Mais les changements dans le paysage ovin wallons font apparaître aujourd'hui ces actions comme nécessaires au développement de la filière ovine en Wallonie.

## 5.10. Action 10 – Maintenir et améliorer l'aval de la filière au travers d'investissements humains et mécaniques

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Forte</i>
<b>Contexte</b>	<i>Le nombre d'abattoir accueillant des ovins est élevé (9) mais seulement 6 acceptent des ovins de filières de commercialisation. Dans ces outils, aucun ne possède de chaîne automatisée et dédiée uniquement à l'ovin. Il est nécessaire de maintenir les outils existants. La fermeture récente de Charleroi a fortement impacté les filières locales dépendantes de cet outil.</i>





	<i>Le personnel n'est pas ou peu qualifié à l'abattage des ovins. La qualité de la mise à nu des carcasses ou de l'éviscération n'est pas toujours optimale. Le personnel abattant des ovins étant le même que celui qui abat les bovins.</i>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>Collège des Producteurs Commission Filière Ovine</i>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<i>Fédération des Bouchers FEBEV</i>
<b>Activités concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Suivi du plan de Relance avec le Projet 210 : moderniser les abattoirs pour répondre à la structuration et aux besoins des filières tout en assurant une mise en adéquation avec l'évolution des normes.</i></li> <li>• <i>Suivi de l'Appel à Projets actuel « relocalisation de l'agriculture »</i></li> <li>• <i>Suivi de l'évolution législative et normative des abattoirs par la participation à la concertation.</i></li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Ouverture de 2 lignes d'abattage dédiée à l'ovin en Wallonie.</i></li> <li>• <i>Formation à l'abattage et la découpe des ovins dans les centres de formations dédiée (IFAPME)</i></li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>2023-2030</i></li> </ul>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Budget prévu dans le projet 210 du Plan de Relance de la Wallonie</i></li> <li>• <i>Ressources d'appui à définir selon la demande (a priori pas de ressources supplémentaires en RH pour les organisations concernées).</i></li> </ul>

## 5.11. Action 11 – Gestion de l'arrivée du loup et de sa cohabitation avec l'élevage ovin.

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Elevé</i>
<b>Contexte</b>	<p><i>Le nombre d'animaux et d'éleveurs victimes du loup ne fait que d'augmenter d'année en année. En 2016, déjà 8 ovins ont été victimes du prédateur. En 2021, ce n'est déjà pas moins de 76 ovins qui ont été victime du loup.</i></p> <p><i>Le plan loup mis en place par la Région Wallonne n'est pas 100 % efficace. Certains éleveurs peinent à trouver l'information nécessaire en cas d'attaque, les procédures administratives sont longues et pas toujours très claires. Le niveau d'indemnisation n'est pas bien défini.</i></p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>Collège des Producteurs SPW ARNE – DNF SPW DEMNA</i>



<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	Producteurs Elevéo CRO Natagriwal
<b>Activités concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la bonne application du plan loup en particulier des analyses systématiques de l'ADN du prédateur.</li> <li>• Suivi du nombre d'attaques et de la gestion des loups problématiques.</li> <li>• Mise en place d'une grille claire et exhaustive des indemnités en cas d'attaque.</li> <li>• Communication auprès des producteurs dans les zones de présence permanente et partout en Wallonie des outils disponible de protection et de communication</li> <li>• Mise en place d'un système d'alerte des producteurs (mail/sms) dans un rayon de 30km autour de chaque suspicion d'attaque.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indemnisation dans les 3 mois de l'attaque.</li> <li>• Augmentation maîtrisée du nombre d'attaques (&lt; 100 animaux par an).</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2023-2030</li> </ul>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources d'appui à définir selon la demande (a priori pas de ressources supplémentaires en RH pour les organisations concernées).</li> </ul>

## 5.12. Budget du plan d'action

	<b>Budget total 2018 - 2030</b>
Action 1 – <b>Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière</b>	60 000€ + budget interne DGO3
Action 2 – <b>Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation</b>	320 000€
Action 3 – <b>Soutenir la production ovine à travers le premier et le second pilier de la Politique Agricole Commune</b>	Budget PAC initial
Action 4 – <b>Promouvoir la diversification ovine en complément aux grandes cultures et à l'élevage bovin</b>	Mobilisation budget via appels à projets R&D



Action 5 – Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs pour améliorer les performances technico-économiques	530 000€
Action 6 – Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »	
Action 7 – Soutenir la croissance de l'offre en l'organisant et en la liant à la demande au travers d'un groupement de Producteurs	360 000€
Action 8 – Donner une reconnaissance officielle aux filières qui le demande (Local, Prix juste)	
Action 9 – Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées	85 000€
Action 10 – Maintenir et améliorer l'aval de la filière au travers d'investissements humains et mécaniques	
Action 11 – Gestion de l'arrivée du loup et de sa cohabitation avec l'élevage ovin.	
<b>TOTAL</b>	<b>1 355 000€</b>

L'investissement public complémentaire lié à ce plan est donc estimé à **1 355 000€**

L'effet levier de l'investissement public complémentaire lié à ce plan sur 10 ans serait donc de **2% du chiffre d'affaire généré au niveau producteur**. Globalement et selon ce plan, l'investissement public se porte à 2,2% du chiffre d'affaire généré au niveau du producteur.

## 6. ANNEXE



Action du PS		Priorité	Actions actuelles	Actions demandées	Budget pour mise en œuvre
1	Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données Sanitel (ARSIA)</li> <li>Nombre ovins abattus (FEBEV)</li> <li>consommation, importation, ... belge (VLAM)</li> <li>Compilation et vulgarisation sporadique (CdP : 1/10 ETP)</li> </ul>	Collectes actuelles et vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>maintien 1/10 ETP (CdP)</li> </ul>
				Collecte de données dans 4 Fermes de Référence /an	<ul style="list-style-type: none"> <li>1500 euros/ferme/an</li> <li>Collecte de données techniques (Awé) : via action 5</li> </ul>
				Collecte de données abattoirs, prix, ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>via action 7 (OP)</li> </ul>
				Méthodologie initiale + Rapports triennaux globaux (2022 – 2025 – 2028), e.a. avec données des fermes de référence (DEMNA ?)	3 hommes mois pour démarrage + 3 hommes mois /rapport, soit 12 h/mois au total : 60.000 euros – inclus dans budget interne Administration
2	Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation	Elevé	Formation professionnelle (e.a. CdP, Awé, UNamur, ARSIA) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours A FWA / FUGEA</li> <li>Initiation à l'élevage ovin (cours C)</li> <li>Projet FORUM (ARSIA)</li> </ul>	Formation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>actions actuelles</li> <li>développer une passerelle avec l'offre en formation française (CS ovin, etc.)</li> <li>Fermes de Référence pour la formation</li> <li>offre en stages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget DGO6 actuel : 5500 euros /an</li> <li>CS ovin en France (2 élèves pendant 10 ans) : 100.000 euros</li> <li>Fermes de Référence : cf. Action 1</li> <li>Maintien budget FORUM : 10.800 euros /an</li> </ul>
				Enseignement : sensibilisation sporadique via CdP et UNamur	Enseignement : <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation structurée et interventions (CdP) pour intégration dans programmes au niveau de : écoles secondaires agricoles + hautes écoles agricoles + universités (agronomie + vétérinaire)</li> <li>Pôle pratique de formation à l'UNamur (CRO)</li> </ul>



		<p>Sensibilisation (e.a. CdP, Awé, UNamur) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ovinpiades depuis 2018 (2 écoles)</li> <li>• évènements ovin (FNO 2017, 2018) : ! fonds FICOW</li> <li>• Publications presse agricole, web, réseaux sociaux</li> </ul>	<p>Sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ovinpiades annuelles avec min. 3 / 4 écoles</li> <li>• évènements ovin tous les 2 ans</li> <li>• Publications presse agricole, web, réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•• Evènements ovins : ovinpiades : 1.500 euros / an + 7.000 euros sur 6 années</li> </ul>
	Elevé	<p>Globalement, formation + enseignement + sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/5 ETP au CdP</li> <li>• Inclus dans encadrement technique (Awé)</li> <li>• Moyens opérationnels Ovinpiades (CdP) : 1000 euros</li> </ul>	<p>Globalement, développer la formation, l'enseignement et la sensibilisation</p>	<p>Globalement, formation + enseignement + sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/3 ETP au CdP (20.000 euros / an)</li> <li>• Inclus dans 2 ETP encadrement technique (Awé) (cf. Action 5)</li> </ul>
3	Elevé	<p>Représentation professionnelle par les syndicats Métier " <i>Expertise du secteur dans le cadre des évolutions réglementaires</i> " du CdP (2/10 ETP)</p>	<p>Actions actuelles (+ développer un paiement environnemental spécifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2/10 ETP au CdP</li> <li>• Budget PAC : idem</li> </ul>
4	Moyen	<p>projet européen DiverImpacts 2018 - 2022 : 1/2 ETP = développement de la pratique via des partenariats éleveurs - cultivateurs</p>	<p>Connaissance des intérêts agronomiques, environnementaux et économiques de la pratique via projet de recherche/développement (UCL + CRAw)</p>	<p>200.000 euros (26 mois) (via appel à projets)</p>
			<p>Organisation d'évènements de vulgarisation (Awé, CdP, Protect'eau)</p>	<p>budgets opérationnels y inclus mobilisation du personnel relatif : 10.000 euros /an</p>
			<p>DiverImpacts jusque 2022</p>	<p>budget européen</p>



	Action du PS	Priorité	Actions actuelles	Actions demandées	Budget pour mise en œuvre
5	Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs pour améliorer les performances technico-économiques	Moyen	1 technicien pour ovin-caprin (Awé), soit en ovin 4/5 ETP pour > 450 éleveurs	2 techniciens pour ovin-caprin à l'Awé (2 * 4/5 ETP pour ovin)  journées techniques + matériel de vulgarisation	2 * 4/5 ETP = 960.000 euros  moyens opérationnels : 10.000 euros / an
6	Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation OP (1/2 ETP pendant 1 an) - non budgétisé</li> <li>• Réponse aux sollicitations individuelles (1/10 ETP au CdP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui animation OP</li> <li>• Renforcement liens entre amont et aval</li> <li>• Appui à la mise en place des cahiers de charge et certifications</li> <li>• Appui au développement de marques et marketing</li> <li>• Réponses aux sollicitations individuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/2 ETP (CdP) : 30.000 euros /an</li> <li>• Moyens opérationnels : 5.000 euros pendant 10 ans</li> </ul>
7	Soutenir la croissance de l'offre en l'organisant et en la liant à la demande au travers d'un Groupement de Producteurs	Elevé	Néant	Organisation de Producteurs fonctionnelle	• Aide au démarrage pendant 5 ans selon Arrêtés wallons (de 40 éleveurs en année 1 à 100 éleveurs en année 5) : 360.000 euros
8	Donner une reconnaissance officielle aux filières qui le demande (Local, Prix juste)	Faible	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une certification prix juste</li> <li>• (? Agriculture Locale)</li> <li>• (? IGP Ardennais Roux ?)</li> </ul>	Mobilisation si besoin, selon demande (AGRILABEL)



9

Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>cotisations annuelles via abattages : 1500 euros / an</li> <li>2017 et antérieur : soutien aux foires et concours</li> <li>2018 : 15.000 euros pour 5 capsules vidéos (non budgétisé)</li> </ul>	Plus de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>révision du mode de cotisation</li> <li>Budget promotion : 25.000 euros</li> <li>Etude marketing pour image agneau : 25.000 euros</li> </ul>

Moyens au secteur non repris dans les actions du Plan Stratégique de Développement (à maintenir)	Encadrement génétique (Awé)	1,5 ETP
	Autres missions CdP (fonctionnement CdP (AS, Easy-Agri,...), suivi évènements et awards du secteur, suivi promotion, recherche et encadrement, secteur caprin, missions transversales)	4/10 ETP

